

(1)

(N° 80.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1875-1876.)

SITUATION GÉNÉRALE
DU
TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1876,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
Rue de l'Orangerie, 16.

1876

(2)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1876.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre la situation générale du Trésor public au 1^{er} janvier 1876.

En arrêtant la situation précédente, je constatais que, d'après les faits connus à cette époque, les ressources extraordinaires, dont le Trésor était en possession au 1^{er} janvier 1874, s'élevaient à fr. 107,910,294 69

A cette somme, il y a lieu d'ajouter celle de 38,952 23
dont s'est accru le boni de l'exercice 1873, ainsi que cela résulte de la clôture des comptes de cet exercice.

La réserve, au 1^{er} janvier 1874, était donc en réalité
de fr. 107,946,243 92

Il y a lieu de revenir également sur les chiffres que renferme la situation précédente, quant aux résultats probables de l'exercice 1874.

Ceux-ci sont aujourd'hui établis et pour ainsi dire définitifs.

*Service ordinaire.*Exercice
1874.

Les recettes ordinaires ont atteint le
chiffre de fr. 243,531,765 26

tandis que les dépenses correspondantes (y
compris tous les crédits supplémentaires)
ne se sont élevées qu'à 241,043,784 34

D'où il ressort un boni de 2,487,980 92

qui, venant s'ajouter à la réserve, en élève le chiffre à . fr. 110,434,224 84

REPORT. fr. 110,434,224 84

On le voit, les résultats des Budgets ordinaires de 1874 peuvent être considérés comme satisfaisants.

Le boni de cet exercice était évalué à fr. 793,443 35 dans la situation précédente, et à fr. 1,661,552 47 dans une note que j'ai communiquée à la Chambre dans la séance du 2 juin 1875.

Je tiens à constater que mes prévisions n'étaient pas empreintes d'exagération, puisque, en définitive, l'exercice 1874 se ferme avec un excédant de recette de près de 2,500,000 francs.

Services spéciaux.

Les dépenses extraordinaires de l'année 1874 ont été de fr. 60,599,200 34

alors que les ressources de même nature

n'ont atteint que (1). 16,009,775 13

La différence, soit 44,589,425 21

a dû être imputée sur la réserve, laquelle s'est ainsi trouvée réduite au 1^{er} janvier 1875, à fr. 65,844,799 63

au lieu de fr. 63,796,500 65 c^s, chiffre prévu dans la situation précédente.

Exercice
1875.

Les résultats probables de l'exercice 1875 se présentent comme il suit :

Service ordinaire.

Le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1875 a été fixé à 245,032,600 francs; mais on prévoit, dès à présent, que les recettes atteindront, au moins fr. 245,088,928 91

Quant aux dépenses, les Budgets les por-

tent à 238,281,440 55

A REPORTER. fr. 238,281,440 55 245,088,928 91

(1) Dans la situation précédente, les ressources spéciales, afférentes à l'année 1874, ne figurent que pour une somme de fr. 15,656,752 53

La différence en plus, soit fr. 353,022 60, porte :

1^o Sur le produit d'aliénation d'immeubles. 50,531 43

Et 2^o Sur les intérêts du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers 322,491 17

SOMME ÉGALE. fr. 353,022 60

REPORT. . . . fr. 258,281,440 35 245,088,928 91

Toutefois, il faut y comprendre :

1° Les crédits supplémentaires déjà votés 7,195,636 91

Et 2° ceux qui sont en projet, savoir :

Guerre . . .	2,463,000	
Gendarmerie .	181,000	
Divers . . .	1,400,000	
		4,044,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 11,259,636 91

Mais, en regard des crédits supplémentaires, il faut mettre en balance les sommes à annuler : déduction faite des crédits complémentaires à réclamer pour couvrir les dépenses excédant les crédits non limitatifs, les annulations peuvent être évaluées à fr. (1) 5,500,000 »

de sorte qu'il resterait à ajouter au Budget des dépenses une somme de fr. 5,759,636 91
et que, tout compte fait, les dépenses ordi-

naires de l'exercice 1875 seraient de fr. 244,021,077 46

et le boni de 1,067,851 45

Ainsi, malgré le chiffre considérable de crédits supplémentaires dont il supporte le poids (2); malgré la diminution

REPORT. fr. 1,067,851 45

(1) Y compris une somme de 1,500,000 francs, qui restera très-probablement disponible sur le fonds spécial de 2,000,000 de francs, porté au Budget de la Dette publique de 1875, pour la rémunération des miliciens. On fera remarquer, à cet égard, que les changements introduits dans la loi du 3 juin 1870 par celle du 5 avril 1875, ont eu pour effet de reporter la plus grande partie des charges de l'exercice 1875 sur les exercices suivants. Ainsi la subvention inscrite au Budget de cet exercice servira uniquement à rémunérer les services des miliciens de la classe de 1875 et des classes antérieures qui ont opté pour la rémunération immédiate, et qui se seront trouvés sous les drapeaux pendant le 4^e trimestre de 1875.

(2) On croit devoir rappeler ici que la loi du 2 juillet 1875 (*Mon.*, n° 185) a porté à la charge du Budget de la Dette publique de l'exercice 1875 une dépense supplémentaire de 4 millions, se rapportant aux exercices 1875 et antérieurs.

Sans cette imputation, l'exercice 1875 eût laissé, sur les services ordinaires, un boni de plus de 5 millions de francs.

REPORT. . . . fr. 1,067,851 45

des produits du chemin de fer, par suite du ralentissement des affaires industrielles et commerciales, cet exercice laissera probablement un excédant de plus de un million.

La réserve au 1^{er} janvier 1875 atteignait fr. 65,844,799 65

SOIT ENSEMBLE. . . . fr. 66,912,651 08

Services spéciaux.

Cette réserve s'est accrue, en 1875, des recettes extraordinaires ci-après :

Intérêts dus par la Société du Sud d'An-		
vers	fr.	265,260 55
Aliénations extraordinaires d'immeubles.		2,474,468 66
Rachat du péage de l'Escaut.		207,449 »
Fonds d'amortissement attribués au Tré-		
sor		2,350,908 41
		5,295,056 42
		72,207,707 50

Les dépenses prélevées en 1875 sur ces ressources se sont élevées à. 45,164,484 58

De manière que la réserve, au 1^{er} janvier 1876, était réduite à fr. 27,043,223 12

Mais on doit faire état : 1^o du solde à négocier des titres de l'emprunt autorisé par la loi du 29 avril 1875, et qui peuvent être, en grande partie, donnés en paiement aux concessionnaires des lignes nouvelles dans le Luxembourg. 46,199,575 »

Et 2^o du montant de l'emprunt autorisé par la loi du 9 juillet 1875, et qui a été provisoirement réalisé en bons du Trésor à 2, à 3 et à 4 ans de date, à concurrence de 25 millions de francs 28,605,100 »

En tenant compte de ces éléments, les ressources peuvent s'élever à fr. 101,847,698 12

Si l'on met en parallèle nos engagements actuels, c'est-à-dire les crédits à la disposition du Gouvernement, qui sont de fr. 90,633,987 13

On constate une différence de. fr. 11,213,710 99

entre nos engagements et nos ressources réalisées ou réalisables.

Sans doute, de nouvelles demandes de crédits se produiront en 1876, soit pour continuer des travaux en cours d'exécution, soit pour en commencer d'autres.

Parmi ces crédits, je citerai ceux que nécessiteront l'achèvement du Palais de Justice, du Palais des Beaux-Arts et de l'Hôtel des Monnaies, l'agrandissement du Palais de la Nation, la construction de casernes, l'amélioration de l'Escaut, de la Meuse, l'extension du matériel de transport et le parachèvement des installations du chemin de fer, et enfin la liquidation des engagements de la grande Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872 et le déficit de l'exploitation de ses lignes en 1873.

Mais il est à remarquer que, ni les crédits qu'il faudra demander pour pourvoir à ces dépenses, ni les 90 millions de crédits encore à la disposition du Gouvernement, ne seront épuisés de sitôt : pour la plupart, la dépense s'échelonnera sur plusieurs années. Dans l'intervalle, et à moins d'événements imprévus, on peut compter sur les bonis que nous promettent les Budgets des exercices 1876 et 1877 ; de plus, le Trésor trouvera des ressources nouvelles dans les fonds d'amortissement non employés, dans le produit des ventes de biens domaniaux autorisées par plusieurs lois, etc.

Le Trésor a donc toute latitude pour aviser aux mesures financières qu'il y aura lieu de prendre.

Comme de coutume, je terminerai cet exposé, en résumant, en quelques lignes, la situation de la dette publique.

A la date du 1^{er} janvier 1873, elle comprenait les capitaux nominaux suivants :

En dette à 2 ½ p. %	fr. 219,939,631 74
— à 3 p. %	243,230,000 »
— à 4 p. %	50,608,800 »
— à 4 ½ p. %	466,137,682 22
TOTAL.	fr. 979,936,113 96

Il y a été ajouté, en 1873, un capital correspondant aux rentes 3 p. % créées pour indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873, *Monit.*, n° 93)

TOTAL. fr. 984,365,748 91

Les rachats effectués à la Bourse, pour l'amortissement de la dette à 4 p. % ont été de fr. 273,600 »

Le capital restant, au 31 décembre 1873, est par conséquent de fr. 984,092,148 91

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(8)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} JANVIER 1876.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans des lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables.
1873	205,985,500 »	»	205,985,500 »	227,028,520 32
1874	220,043,000 »	»	220,043,000 »	243,531,765 26
1875	245,032,600 »	»	245,032,600 »	245,088,028 01
TOTAL. fr	678,661,100 »	»	678,661,100 »	715,649,223 40

du Trésor au 1^{er} janvier 1876.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
114,037,649 31	541,080,178 05	21,045,029 52	•	
72,459,447 82	515,991,215 08	15,888,765 26	•	
32,655,276 82	277,742,205 73	2,056,528 91	•	
219,170,375 95	934,819,507 44	36,988,125 49	•	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PREVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, réduction faite des crédits annulés.	CRÉDITS complémentaires à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1873.	204,731,845 22	13,963,052 89	1,463,792 79	2,541,548 60	222,700,239 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	256,417,401 80	8,501,542 89	1,232,024 84	2,596,426 68	248,747,396 21	2,999,698 85	245,747,697 38
1875.	238,281,440 53	7,195,656 91	4,044,000 »	2,999,698 85	252,520,776 29	2,999,698 85	249,521,077 46
TOTAUX.	670,430,687 57	29,660,252 69	6,739,817 63	8,137,674 17	723,968,412 06	8,595,824 34	715,372,587 72

du Trésor au 1^{er} janvier 1876.

SER.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets. — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux.	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT à annuler DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services.	OBSERVATIONS.
216,756,762 56	134,141,010 24	350,808,578 60	3,347,050 52	
241,043,784 34	60,509,200 54	501,642,084 68	4,705,913 04	
244,021,077 46	45,164,484 38	289,185,561 84	5,500,000 "	
701,821,624 16	239,805,500 96	941,726,925 12	13,550,965 56	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

		BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET
		RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.
Exercices clos. (Résultats définitifs.)	1850 à 1857 incl.					
	1858	155,154,108 22 $\frac{1}{2}$	159,134,509 70	726,631 15	5,610,495 06	155,880,739 37 $\frac{1}{2}$
	1859	156,028,270 70	148,374,184 05	1,721,369 15	4,515,494 09	158,549,645 85
	1860	155,012,571 17 $\frac{1}{2}$	142,880,769 90	14,096,647 94	16,144,607 42	169,709,218 61 $\frac{1}{2}$
	1861	150,771,024 87	145,774,861 55	15,462,480 97	17,657,007 78	172,354,411 84
	1862	161,116,559 51 $\frac{1}{2}$	149,551,221 29	3,421,575 01	27,751,059 51	164,537,914 52 $\frac{1}{2}$
	1863	163,241,641 14	151,096,377 15	5,683,670 35	35,965,945 02	168,925,320 49
	1864	164,249,350 74 $\frac{1}{2}$	155,715,678 80	17,264,924 25	32,507,450 69	181,514,254 97 $\frac{1}{2}$
	1865	169,039,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17
	1866	168,841,101 54	165,481,067 11	18,206,376 99	37,724,704 83	187,047,478 55
	1867	172,971,932 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,003,608 68	225,404,893 42
	1868	176,294,575 34	172,697,628 82	35,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41
	1869	185,201,172 50	172,250,184 83	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,433 85
	1870	190,537,001 93	191,843,926 37	14,005,107 47	25,063,874 15	205,442,109 40
	1871	207,705,992 90	194,267,106 30	48,927,975 54	45,924,116 81	256,643,968 44
	1872	213,352,089 40	200,888,160 63	26,587,748 50	51,086,352 17	259,940,437 90
	1873	227,028,520 52	216,756,762 56	114,057,649 51	134,141,616 24	341,086,169 65
	1874	245,551,765 26	241,043,784 54	72,459,447 82	60,509,200 54	315,991,213 08
	Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables.)					
	1875	245,088,928 91	244,021,077 46	32,653,276 82	45,164,484 58	277,742,205 75

du Trésor au 1^{er} janvier 1876.**GÉNÉRAUX.**

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS					
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
	DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.
						7,412,621 65
144,745,005 56	16,019,598 52½	"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"
152,887,679 62	8,254,001 77	"	"	2,704,125 54	5,459,066 25	"
130,025,577 32	12,751,801 27½	"	"	2,047,950 08	10,685,841 29½	"
165,451,869 51	10,997,065 54	"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"
177,082,280 60	11,785,118 22½	"	"	24,520,484 50	"	12,544,566 07½
187,062,522 17	12,145,265 90	"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68
186,225,120 58	10,555,651 85½	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61½
188,795,756 71	12,297,748 58	"	"	25,004,554 12	"	10,700,785 54
205,206,071 04	5,550,154 25	"	"	19,518,527 84	"	16,150,105 61
191,604,515 92	5,271,225 "	"	28,520,552 50	"	51,800,577 50	"
191,920,940 52	5,596,746 52	"	14,125,808 57	"	17,720,555 00	"
199,655,875 76	12,061,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,560 00	"
216,907,800 50	"	1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10
258,191,225 11	15,458,886 60	"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"
251,974,512 80	12,464,528 77	"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90
350,885,999 85	10,271,766 96	"	"	20,085,966 95	"	9,812,109 97
501,642,084 68	2,487,980 92	"	11,860,247 48	"	14,548,228 40	"
289,185,561 84	1,067,851 45	"	"	12,511,207 56	"	11,445,356 11
					129,860,750 48	114,424,165 25

Il y aurait par conséquent un excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1875 de fr. 15,456,585 25 auquel on peut ajouter :

1^o La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1876, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859 564,887 45
— du 28 mai 1865 525,751 75

ENSEMBLE . . . fr. 690,639 20

2^o La somme restant à recouvrer sur le produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers 6,651,508 67

3^o Id. id. id. de l'emprunt de 51 millions 80 "

4^o Id. id. id. id. de 240 millions (sur la partie émise). 4,284,450 "

Ce qui élève la réserve, au 1^{er} janvier 1876, à 27,045,225 12

Mais le Trésor ayant à faire face aux dépenses résultant de crédits votés pour des services spéciaux pendant les années antérieures à 1876 90,655,987 15

Il résulte de la balance des ressources avec les engagements existants à la date du 1^{er} janvier 1876, une insuffisance de 63,500,764 01

qui peut être couverte 1^o par la réalisation du solde de l'emprunt de 240 millions 46,190,575 "

2^o par l'émission de titres de la dette publique autorisée par la loi du 9 juillet 1875. 28,605,100 "

74,804,475 "

de sorte que, en définitive, le Trésor aurait encore une réserve de 11,215,710 90

(16)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1874,

AU 31 OCTOBRE 1875.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	20,540,000 "
Personnel	15,800,000 "
Patentes	5,550,000 "
Redevances sur les mines.	570,000 "
Douanes	15,000,000 "
{ Vins étrangers	2,600,000 "
{ Eau-de-vie indigène.	15,525,000 "
Accises { Bières et vinaigres	9,100,000 "
{ Sucres.	5,120,000 "
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	40,000 "
Garantie. — Frais de marque des matières d'or et d'argent.	50,000 "
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	85,000 "
{ Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,000,000 "
Greffe.	540,000 "
Hypothèques	5,400,000 "
Successions	15,000,000 "
Droits de mutation en ligne directe.	2,450,000 "
Droit dû par les époux survivants	250,000 "
Timbres	4,500,000 "
Naturalisations.	5,000 "
Amendes en matière d'impôts	260,000 "
— de condamnation en matières diverses.	420,000 "
A REPORTER. fr.	125,205,000 "

recettes de l'exercice 1874, au 31 octobre 1875.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1874.	EN 1875 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
20,600,535 40	19,947,524 20	655,209 20	20,600,535 40	.	60,535 40	
13,871,592 89	13,208,457 80	663,135 .	13,871,592 89	.	71,592 89	
6,159,151 18	4,175,980 55	1,983,170 83	6,159,151 18	.	789,151 18	
5,086,719 05	3,041,065 81	45,655 24	5,086,719 05	.	2,516,719 05	
17,984,209 04	17,984,209 04	.	17,984,209 04	.	4,984,209 04	
2,605,011 69	2,605,011 09	.	2,605,011 69	.	5,011 69	
15,501,741 65	14,994,526 22	507,215 45	15,501,741 65	.	1,976,741 65	
10,252,646 92	10,252,549 17	297 75	10,252,646 92	.	1,152,646 92	
3,160,547 20	3,089,853 42	70,715 78	3,160,547 20	.	40,547 20	
61,575 67	61,575 67	.	61,575 67	.	21,575 67	
59,282 02	59,282 02	.	59,282 02	10,717 98	.	
81,270 20	81,105 59	166 61	81,270 20	5,729 80	.	
23,611,967 55	23,611,967 55	.	23,611,967 55	.	4,611,967 55	
585,042 90	585,042 90	.	585,042 90	.	45,042 90	
4,562,095 42	4,562,095 42	.	4,562,095 42	.	962,095 42	
15,922,164 55	15,895,462 44	28,701 91	15,922,164 55	.	922,164 55	
2,574,445 68	2,571,178 55	5,265 53	2,574,445 68	.	124,445 68	
285,189 56	285,010 56	178 80	285,189 56	.	55,189 56	
5,508,584 25	5,508,558 25	46 .	5,508,584 25	.	808,584 25	
10,000 .	10,000 .	.	10,000 .	.	5,000 .	
351,470 44	349,892 40	1,587 04	351,470 44	.	91,470 44	
601,574 04	601,574 04	.	601,574 04	.	181,574 04	
144,590,821 70	140,851,478 76	5,739,342 94	144,590,821 70	14,447 78	19,400,269 48	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	125,205,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux y compris le canal de l'Ourthe	1,900,000 »
Routes appartenant à l'État	6,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,720,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer y compris le Luxembourg	84,500,000 »
Télégraphes électriques	2,200,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	50,000 »
Forêts.	800,000 »
Dépendances des chemins de fer.	80,000 »
Établissements et services régis par l'État.	261,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	400,000 »
Revenus des domaines.	700,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	50,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,400,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,300,000 »
— des droits de fanal	360,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	200,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	20,000 »
— des écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	»
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	900,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale (art. 1 ^{er} , n° 4. Loi du 20 mai 1872).	250,000 »
A REPORTER. fr.	227,694,000 »

recettes de l'exercice 1874, au 31 octobre 1875.

DROITS CONSTATÉS	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1874.	EN 1875 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
144,590,821 70	140,851,478 70	3,739,542 04	144,590,821 70	14,447 78	19,400,269 48	
1,761,449 80	1,753,014 95	8,434 85	1,761,440 80	138,530 20	"	
5,250 80	5,250 80	"	5,250 80	749 20	"	
5,199,834 66	4,891,704 76	308,129 90	5,199,834 66	"	470,834 66	
1,045,073 91	1,045,073 01	"	1,045,073 91	154,926 09	"	
77,265,389 29	69,617,469 99	7,647,919 30	77,265,389 29	7,354,610 71	"	
2,013,140 56	1,912,568 92	100,571 64	2,013,140 56	180,859 44	"	
623,291 44	604,104 14	19,187 30	623,291 44	"	573,291 44	
804,513 89	788,444 08	15,869 81	804,513 89	"	4,313 89	
137,164 48	135,955 89	1,208 59	137,164 48	"	57,164 48	
180,091 78	159,013 51	21,078 27	180,091 78	80,908 22	"	
494,038 03	494,022 70	15 33	494,038 03	"	94,038 03	
851,787 40	834,085 39	17,704 01	851,787 40	"	151,787 40	
56,770 85	56,770 85	"	56,770 85	"	6,770 85	
91,647 25	24,648 97	66,998 28	91,647 25	"	6,647 25	
1,523,510 39	1,523,510 39	"	1,523,510 39	"	123,510 39	
95,610 67	95,610 67	"	95,610 67	4,389 53	"	
7,705 50	7,059 "	646 50	7,705 50	"	705 50	
1,458,145 41	1,458,145 41	"	1,458,145 41	"	158,145 41	
454,135 56	454,135 56	"	454,135 56	"	94,135 56	
196,585 84	196,585 84	"	196,585 84	3,414 16	"	
47,970 65	28,650 63	19,320 02	47,970 65	"	27,970 65	
138,863 20	65,567 65	73,295 55	138,863 20	"	138,863 20	
2,094,723 48	1,247,494 96	847,228 52	2,094,723 48	"	1,094,723 48	
80,348 92	"	80,348 92	80,348 92	819,651 08	"	
128,174 07	67,696 20	60,477 87	128,174 07	121,825 93	"	
241,345,839 53	228,318,061 93	13,027,777 60	241,345,839 53	8,760,332 14	22,412,171 67	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	227,694,000 "
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvements sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	240,000 "
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	50,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 "
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	500,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	550,000 "
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 "
Recettes accidentelles.	252,000 "
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	70,000 "
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 "
Recette du chef d'ordonnances prescrites	25,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 "
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "
TOTAUX. fr.	229,645,000 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Premier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 89
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers conformément à la convention complémentaire du 12 janvier 1874, entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	322,491 17
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	420,170 56
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression des places fortes	1,024,767 54
A REPORTER. fr.	3,977,931 96

recettes de l'exercice 1874, au 31 octobre 1875.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1874.	EN 1875 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
241,345,850 53	228,318,061 93	15,027,777 60	241,345,850 53	8,760,552 14	22,412,171 07	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	
282,104 94	266,947 "	15,157 94	282,104 94	"	42,104 94	
60,680 47	60,689 47	"	60,680 47	"	10,680 47	
12,141 55	8,860 08	3,281 47	12,141 55	"	7,141 55	
756,433 "	428,215 20	328,217 80	756,433 "	"	256,433 "	
289,905 33	111,353 12	178,570 21	289,905 33	266,006 07	"	
24,757 25	24,757 25	"	24,757 25	"	4,757 25	
449,505 18	449,505 18	"	449,505 18	"	217,505 18	
67,149 88	32,043 28	35,106 60	67,149 88	8,850 12	"	
55,912 50	23,487 50	12,425 "	55,912 50	"	14,912 50	
"	"	"	"	1,000 "	"	
14,438 63	14,438 63	"	14,438 63	10,561 37	"	
9,000 "	"	9,000 "	9,000 "	"	"	
"	"	"	"	30,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	175,000 "	"	"	
243,551,765 26	229,922,228 64	13,609,536 62	243,551,765 26	9,076,840 50	22,065,605 56	
2,210,502 89	"	2,210,502 89	2,210,502 89	"	"	
522,491 17	55,015 70	287,477 47	522,491 17	"	"	
420,170 36	589,842 70	59,527 66	420,170 36	"	"	
1,024,767 54	1,014,175 26	10,594 28	1,024,767 54	"	"	
3,977,931 96	1,459,020 66	2,558,902 30	3,977,931 96	"	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	3,977,931 96
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire	262,571 30
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	a) 513,234 19
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	608,389 50
Partie recouvrée en 1874 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 %, autorisé par la loi du 29 avril 1873.	65,804,205 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	2,350,782 16
Réalisation au profit du Trésor de titres appartenant au fonds spécial des jeux de Spa.	890,000 »
Bonification de 5 p. % payée à l'État par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur 49,500 francs, montant du capital nominal des titres de la Dette à 4 1/2 p. %, remis en 1874 à cette Société, en exécution de la loi du 25 février 1871. (Art. 2 de la convention du 22 novembre 1870.)	2,475 »
Intérêts à 4 1/2 p. % payés par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur les termes de paiement de la bonification prémentionnée, conformément à l'article 2 de la convention du 22 novembre 1870 approuvée par la loi du 23 février 1871	358 71
RECETTE A L'EXERCICE 1874 :	
Du capital nominal des obligations de la Dette à 4 1/2 p. %, créées en 1874 en exécution de la loi du 23 février 1871, pour acquitter le prix du matériel de transport, du matériel, de l'outillage, etc., cédés par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, ci.	49,500 »
TOTAUX. fr.	72,450,447 82
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	229,643,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	302,102,447 82

a) Voir la note à la page 26.

recettes de l'exercice 1874, au 31 octobre 1875.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1874.	EN 1875 (au 31 octobre).	TOTAL.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
3,977,931 96	1,439,029 66	2,538,902 30	3,977,931 96	•	•	
262,571 30	254,825 30	7,746 •	262,571 30	•	•	
513,254 19	513,254 19	•	513,254 19	•	•	
608,389 50	608,389 50	•	608,389 50	•	•	
63,804,205 •	63,804,205 •	•	63,804,205 •	•	•	
2,550,782 16	2,550,782 16	•	2,550,782 16	•	•	
890,000 •	890,000 •	•	890,000 •	•	•	
2,475 •	2,475 •	•	2,475 •	•	•	
358 71	358 71	•	358 71	•	•	
49,500 •	49,500 •	•	49,500 •	•	•	
72,450,447 82	69,912,799 52	2,546,648 30	72,450,447 82	•	•	
243,531,765 26	229,922,228 64	13,609,536 62	243,531,765 26	9,076,840 50	22,965,605 56	
515,991,213 08	299,835,028 16	16,156,184 92	515,991,213 08	9,076,840 50	22,965,605 56	
				13,888,765 26		

OBSERVATIONS.

(a) Les sommes payées par les puissances, en 1874, sont celles qui suivent :

Norwége, 9 ^e annuité	fr.	105,749	»
Suède, 9 ^e annuité		56,835	»
États-Unis, 8 ^e annuité		342,650	19
Mecklembourg-Schwérin, 4 ^e annuité		28,000	»
TOTAL.		fr.	<u>513,234 19</u>

ANNEXE N° 2.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1874,

AU 31 OCTOBRE 1875,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1870 A 1873.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1874,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Art. 30 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1866.		
				SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1870, 1871, 1872 et 1873.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1875.	
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département des Travaux publics. .	"	"	"	31,284 13	"	31,284 13
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	"	"	"	60,000 "	60,000 "	"
Département des Travaux publics .	"	"	"	79,261 56	44,600 36	54,661 20
— de la Justice	"	"	"	59,557 64	28,154 98	31,182 66
	"	"	"	198,500 20	152,755 54	65,843 86
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	"	"	"	20,000 "	20,000 "	"
Département de l'Intérieur	"	"	"	2,029 40	2,029 40	"
— des Travaux publics	"	"	"	253,331 19	42,409 84	210,921 35
— de la Guerre	"	"	"	20,058 56	5,052 60	15,005 96
	"	"	"	295,419 15	69,491 84	225,927 31
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	"	"	"	544,046 52	190,000 "	154,046 52
Département de la Justice.	"	"	"	372,929 88	"	372,929 88
— des Travaux publics.	"	"	"	862,470 18	80,645 02	781,825 16
— de l'Intérieur	"	"	"	400 "	"	400 "
— de la Guerre.	"	"	"	491,210 12	59,034 54	432,175 58
— des Finances.	"	"	"	67 50	"	67 50
	"	"	"	2,071,124 20	329,679 56	1,741,444 64

au 31 octobre 1875, comprenant les transferts des exercices 1870 à 1873.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1874 et en 1875.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1874.	EN 1873.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1875.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

DE L'EXERCICE 1870.

•	1,002 46	1,002 46	50,281 67	•	•	•	
---	----------	----------	-----------	---	---	---	--

DE L'EXERCICE 1871.

•	•	•	•	•	•	•	
•	15,512 49	15,512 49	19,148 71	•	•	•	
•	51,182 66	51,182 66	•	•	•	•	
•	46,695 15	46,695 15	19,148 71	•	•	•	

DE L'EXERCICE 1872.

•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
29,181 54	45,010 36	74,191 90	156,729 45	•	•	•	
6,274 15	7,349 69	13,625 84	1,382 12	•	•	•	
55,455 69	52,360 05	87,815 74	138,111 57	•	•	•	

DE L'EXERCICE 1873.

•	154,046 52	154,046 52	•	•	•	•	
156,434 59	216,405 20	572,929 88	•	•	•	•	
564,474 20	544,647 28	709,121 48	72,705 68	•	•	•	
•	400 •	400 •	•	•	•	•	
78,223 66	548,793 67	427,017 33	5,158 25	•	•	•	
•	67 50	67 50	•	•	•	•	
599,132 45	1,064,450 26	1,663,582 71	77,861 93	•	•	•	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1874,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1875. Art. 30 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1866.	RESTE.
BUDGETS DE					
Dettes publiques	57,801,155 79	2,008,147 03	•	270,000 »	59,029,302 82
Dotations. — Liste civile	5,300,900 »	•	•	•	5,300,900 »
— de S. A. R. le comte Flandre	200,000 »	•	•	•	200,000 »
— Sénat	60,000 »	•	•	•	60,000 »
— Chambre des Représentants	660,817 25	•	•	3,195 »	657,622 25
— Cour des comptes.	201,950 »	•	•	•	201,950 »
Département de la Justice	14,041,222 »	168,150 »	•	62,850 10	15,040,532 84
— des Affaires Étrangères	1,595,480 »	64,521 75	(¹) 60,261 65	•	1,597,540 10
— de l'Intérieur	16,705,555 76	868,850 50	•	1,200 »	17,572,986 26
— des Travaux publics	84,545,216 »	1,700,050 78	•	677,056 23	85,567,319 55
— de la Guerre	41,480,000 »	5,690,814 06	•	1,452,581 70	45,727,253 26
— des Finances	14,107,205 »	52,480 52	•	•	14,159,685 52
Non-Valeurs et Remboursements	951,000 »	•	•	•	951,000 »
TOTAL.fr.	256,417,401 80	8,561,804 54	60,261 65	2,467,772 09	242,451,172 60
(1) Somme transférée à l'exercice 1875.					
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1° Sur l'article 27 du Budget de la Dette publique				206,791 88	
2° Sur l'article 16 du Budget de la Justice.				381,474 58	
3° Sur l'article 82 du Budget des Travaux publics				205,921 58	
4° Sur les articles 16, 20 et 50 du Budget des Finances				258,603 65	
5° Sur les articles 1, 3, 6, 7, 9, 10 et 11 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				198,653 16	
					1,251,424 85
Sur l'article 25 du Budget de l'Intérieur (pour régularisation)					599 99
ENSEMBLE.fr.					243,683,197 44
RÉCAPITU					
Sommes transférées à l'exercice 1870					51,284 13
— — 1871					85,845 86
— — 1872					225,927 51
— — 1875					1,741,444 64
Budget de l'exercice 1874.					243,683,197 44
TOTAUX GÉNÉRAUX.fr.					245,747,697 58

au 31 octobre 1875, comprenant les transferts des exercices 1870 à 1873.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1874 et en 1875	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1874.	EN 1875.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1875.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

L'EXERCICE 1874.

48,440,994 55	11,007,845 07	59,457,859 60	578,255 10	"	"	"	A.	Voir d'autre part.
3,500,000 "	"	3,500,000 "	"	"	"	"	B.	
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	C.	
42,000 "	18,000 "	60,000 "	"	"	"	"	D.	
486,891 50	80,807 87	567,699 37	89,922 88	"	"	"	E.	
196,925 20	5,454 90	200,580 10	1,569 84	"	"	"	F.	
12,415,780 21	2,552,056 47	14,967,816 68	460,190 74	"	"	"	G.	
1,480,116 91	121,688 57	1,581,805 48	15,754 62	"	"	"	H.	
14,051,649 19	2,711,429 77	17,363,078 96	210,507 20	"	"	"	I.	
63,875,255 40	18,747,850 57	82,623,085 77	2,950,155 36	"	"	"	J.	
42,120,884 "	1,505,470 55	45,624,354 55	102,878 91	"	"	"		
6,091,509 86	8,082,779 62	14,174,089 48	224,199 60	"	"	"		
591,272 74	755,205 60	1,124,558 45	5,094 73	"	"	"		
195,682,079 54	45,562,608 74	259,244,688 28	4,458,509 16	"	"	"		

NB. L'article 25 du Budget du Département de l'Intérieur est dépassé de fr. 590 90 c^t, par suite de l'imputation erronée d'une créance de 794 francs. Bien que le montant en ait été restitué au Trésor, par un récépissé, délivré par l'agent du caissier de l'Etat à Liège, le 15 février 1875, n° 804, il y aura lieu de demander de ce chef, par la loi des comptes, un crédit pour équilibrer les écritures.

LATION.

"	1,002 46	1,002 46	30,281 67	"	"	"
"	46,695 15	46,695 15	19,148 71	"	"	"
55,455 69	52,560 05	87,815 74	158,111 57	"	"	"
509,152 45	1,064,450 26	1,665,582 71	77,861 95	"	"	"
195,682,079 54	45,562,608 74	259,244,688 28	4,458,509 16	"	"	"
194,516,667 68	46,727,116 66	241,045,784 54	4,703,915 04	"	"	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 22 décembre 1873,	
<i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à	fr. 57,891,155 79
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, il est alloué à ce Budget des crédits supplémentaires, à répartir entre divers articles et s'élevant ensemble à	
	fr. 2,008,147 03
ENSEMBLE.	
	fr. 59,899,302 82
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1875, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.	
	fr. 270,000 »
RESTE.	
	fr. 59,629,302 82
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 22 décembre 1873,	
<i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à	fr. 4,422,767 25
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1875, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	fr. 3,495 »
RESTE.	
	fr. 4,419,572 25
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 25 décembre 1873, <i>Moniteur</i> du 26/27, n° 560/561, à.	
	fr. 14,941,222 »
1° Par l'article unique de la loi du 25 décembre 1874, <i>Moniteur</i> du 26/27, n° 560/561, des crédits supplémentaires sont alloués à ce Budget, savoir :	
a. Afin de liquider les dépenses de l'exercice 1874 jusqu'à concurrence de	
	fr. 57,500 »
b. Pour la liquidation de dépenses concernant les exercices clos, de.	
	fr. 87,000 »
	144,500 »
2° Par l'article unique de la loi du 17 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 9, n° 190, le même Budget est augmenté d'une somme à répartir entre les articles 5, 29 et 38, de	
	fr. 23,650 »
ENSEMBLE.	
	fr. 15,109,372 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1875, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.	
	fr. 62,839 16
RESTE.	
	fr. 15,046,532 84

D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 23 décembre 1873, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à fr.		1,593,480 »
1 ^{er} Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1874, pris en exécution de l'article 2 de la loi Budgétaire de 1874, les fonds restés disponibles aux articles 31, 35 et 37 du Budget de l'exercice 1873, ont été transférés à l'exercice 1874, ci fr.		25,321 75
2 ^e Par l'article 1 ^{er} de la loi du 20 mars 1875, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79, l'article 3 du Budget de l'exercice 1874 est augmenté d'une somme de . fr.		39,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.		1,657,801 75
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1875, en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1875, ci. fr.		60,261 65
RESTE. . . . fr.		1,597,540 10
E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 17 mars 1874, <i>Moniteur</i> du 18, n° 77, à fr.		16,705,355 76
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 décembre 1874, <i>Moniteur</i> du 22, n° 356, ce Budget est augmenté d'une somme à répartir entre divers articles, de fr.		868,850 50
ENSEMBLE. . . . fr.		17,574,186 26
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1875, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci. fr.		1,200 »
RESTE. . . . fr.		17,572,986 26
F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 1^{er} juin 1874, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, à fr.		84,545,216 »
a. Par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 7, n° 188, des dépenses se rapportant à des exercices clos (1873 et antérieurs) pourront être imputées à charge de ce Budget; elles y formeront un chapitre XI et des articles 105 à 133 nouveaux à concurrence de fr.		622,700 58
b. Par l'article 2 de la même loi, des crédits supplémentaires sont alloués au même Budget pour couvrir les insuffisances que présentent certaines de ses allocations; ils s'élèvent ensemble à. fr.		1,077,359 20
		1,700,059 78
ENSEMBLE. . . . fr.		86,045,275 78

REPORT. . . . fr. 86,045,275 78

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1875, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr. 677,956 23

RESTE. . . . fr. 85,367,319 55

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 26 décembre 1873, *Moniteur* du 30, n° 364, à fr. 41,480,000 »

1^{re} Par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1871, *Moniteur* du 29, n° 363, le crédit de 14,461,170 francs, alloué par la loi du 8 mai 1861, pour le matériel de l'artillerie, restera disponible pendant les années 1872, 1873 et 1874, et sa répartition entre ces divers exercices se fera par des arrêtés royaux.

En conformité de l'article 2, il sera rendu compte de son emploi, chaque année, à la Législature.

Par arrêté royal du 4 novembre 1874, n° 3625, pris en exécution de cette loi, M. le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer du reliquat de ce crédit, qui sera porté en augmentation à l'article 20 (matériel de l'artillerie) du Budget de 1874, et qui s'élève à . . . fr. 1,741,489 96

2^o Par l'article 1^{er} de la loi du 24 mars 1873, *Moniteur* du 28, n° 87, le même Budget est augmenté d'une somme à répartir entre divers articles, de fr. 1,958,323 »

ENSEMBLE. . . . fr. 43,179,814 96

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1875, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr. 1,432,381 70

RESTE. . . . fr. 43,727,233 26

H. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 19 décembre 1873, *Moniteur* du 23, n° 337, à fr. 14,107,205 »

1^{re} Par l'article unique de la loi du 18 avril 1874, *Moniteur* du 22, n° 112, une somme de fr. 32,311 32^e est transférée au Budget des Finances de l'exercice 1874 et y forme l'article 41 nouveau. Elle provient du reliquat du crédit de 50,000 francs, ouvert au Budget de l'exercice 1873, par la loi du 14 août 1873, pour assurer l'exécution de celle du 2 avril précédent, ci fr. 32,311 32

2^o Par l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juin 1874, *Moniteur* du 3, n° 134, il est ouvert au Département des Finances un crédit extraordinaire, applicable aux dépenses à résulter de l'acquisition de deux balances automatiques destinées à la vérification du poids de nos monnaies de paiement, de. fr. 13,000 »

Par l'article 2, ce crédit est ajouté à l'article 7 du chapitre II du Budget de l'exercice 1874.

A REPORTER. . . . fr. 14,134,516 52

REPORT. fr. 14,154,516 52

3° Par l'article 4 de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185,

a. Le crédit alloué par l'article 8 du Budget des Finances de l'exercice 1874, pour achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre, est augmenté d'une somme
de fr. 2,500 »

b. Un crédit extraordinaire de 2,669 francs est alloué au même Budget, dont il formera l'article 42, chapitre VIII, afin de payer à la famille d'Arenberg une indemnité du chef de l'abandon de ses prétentions sur des terrains litigieux, suivant acte de transaction du 21 mai 1874, ci. fr. 2,669 »

5,169 »

ENSEMBLE. fr. 14,159,685 52

J. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 19 décembre 1873, *Moniteur* du 23, n° 557, à. fr. 931,000 »

(38)

ANNEXE N° 3.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1875,

AU 1^{er} JANVIER 1876.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES. IMPÔTS. CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier Personnel Patentes Redevances sur les mines Douanes Vins étrangers Eaux-de-vie indigènes Accises Bières et vinaigres Sucres Glucoses et autres sucres non cristallisables Garantie. — Frais de marque des matières d'or et d'argent Recettes diverses. } Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État } Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	20,825,000 " 14,150,000 " 6,500,000 " 1,200,000 " 15,000,000 " 2,750,000 " 15,275,000 " 10,587,500 " 3,120,000 " 45,000 " 45,000 " 90,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement Grefse. Hypothèques Successions Droits de mutation en ligne directe Droits dus par les époux survivants Timbre Naturalisations Amendes en matière d'impôts — de condamnation en matières diverses	23,850,000 " 350,000 " 4,430,000 " 13,580,000 " 2,700,000 " 270,000 " 5,390,000 " 5,000 " 280,000 " 440,000 "
A REPORTER. fr.	
	140,622,500 "

recettes de l'exercice 1875, au 1^{er} janvier 1876.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1875.	RESTE A RECueillir au 1 ^{er} janvier 1876.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
20,004,160 92	20,216,803 05	687,266 97	.	79,160 92	
14,170,000 .	13,540,701 07	620,298 03	.	20,000 .	
0,000,000 .	4,102,220 36	1,807,770 64	500,000 .	.	
1,030,560 59	905,776 85	45,792 74	160,430 41	.	
18,230,503 73	18,230,503 73	.	.	3,230,503 73	
3,556,348 03	3,336,348 03	.	.	606,348 03	
16,305,800 .	16,208,274 36	95,525 64	.	1,118,800 .	
10,590,280 05	10,590,280 05	.	.	222,780 05	
5,063,725 30	2,664,300 62	309,424 68	56,274 70	.	
76,840 62	76,840 62	.	.	31,840 62	
35,908 15	35,908 13	.	9,091 87	.	
95,000 .	94,810 46	189 54	.	5,000 .	
24,279,517 41	24,279,517 41	.	.	449,517 41	
410,198 45	410,198 45	.	.	60,198 45	
4,357,024 35	4,357,024 35	.	72,075 65	.	
14,191,353 18	14,191,353 18	.	.	611,353 18	
2,850,362 40	2,850,362 40	.	.	130,362 40	
267,382 30	267,382 30	.	2,617 70	.	
5,265,798 08	5,265,798 08	.	126,201 92	.	
15,000 .	15,000 .	.	.	10,000 .	
304,474 67	304,474 67	.	.	24,474 67	
430,120 26	430,120 26	.	9,873 74	.	
146,285,379 47	142,629,111 23	5,656,268 24	937,465 99	6,600,345 46	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	140,622,500 .
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,900,000 .
Routes appartenant à l'État	6,000 .
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,009,100 .
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvre	1,200,000 .
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	81,500,000 .
Télégraphes électriques	2,300,000 .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	
Domaines (valeurs capitales)	50,000 .
Forêts.	800,000 .
Dépendances des chemins de fer.	80,000 .
Établissements et services régis par l'État.	81,000 .
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	430,000 .
Revenus des domaines.	800,000 .
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	50,000 .
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	85,000 .
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,400,000 .
— des actes des commissariats maritimes	100,000 .
— des droits de chancellerie	7,000 .
— des droits de pilotage	1,400,000 .
— des droits de fanal	400,000 .
— de la fabrication de monnaies de cuivre.	200,000 .
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	40,000 .
— des écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	180,000 .
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,500,000 .
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	900,000 .
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale (art. 1 ^{er} , n° 4. Loi du 20 mai 1872)	250,000 .
A REPORTER. fr.	241,290,600 .

recettes de l'exercice 1875, au 1^{er} janvier 1876.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1875.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1876.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
146,285,579 47	142,629,111 25	3,656,468 24	937,465 99	6,600,545 46	
1,664,967 55	1,664,967 55	"	255,052 65	"	
5,000 84	5,000 84	"	999 16	"	
5,559,500 "	5,559,500 "	"	"	559,400 "	
980,000 "	980,000 "	"	220,000 "	"	
77,500,000 "	71,500,000 "	6,000,000 "	4,000,000 "	"	
2,125,000 "	2,125,000 "	"	177,000 "	"	
587,897 24	587,897 24	"	"	537,897 24	
919,897 59	919,897 59	"	"	119,897 59	
172,369 56	172,369 56	"	"	92,369 56	
142,658 11	142,658 11	"	"	61,658 11	
478,073 17	478,073 17	"	"	48,073 17	
906,379 56	906,379 56	"	"	106,379 56	
56,000 "	56,000 "	"	"	6,000 "	
31,561 65	29,546 22	1,815 41	55,658 57	"	
1,788,424 65	1,788,424 65	"	"	588,424 65	
90,000 "	90,000 "	"	10,000 "	"	
7,194 "	6,499 50	694 50	"	194 "	
1,590,000 "	1,590,000 "	"	10,000 "	"	
460,000 "	460,000 "	"	"	60,000 "	
188,539 97	188,339 97	"	11,660 05	"	
48,000 "	50,467 56	17,552 44	"	8,000 "	
180,000 "	90,245 74	89,756 26	"	"	
1,578,591 56	734,296 25	644,295 31	121,408 44	"	
504,913 66	"	504,913 66	395,080 54	"	
216,740 20	114,070 29	102,669 91	53,259 80	"	
245,444,688 14	232,426,742 41	11,017,945 75	6,205,550 78	8,359,658 92	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	241,290,600 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvements sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	260,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements.	500,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	316,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	76,000 »
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	20,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie.	175,000 »
Totaux. fr.	
	245,052,600 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
—	
Deuxième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 80
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers conformément à la convention complémentaire du 12 janvier 1874 entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	205,260 55
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	180,000 »
Prix de vente des terrains de l'école vétérinaire de l'État	240,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	924,236 76
A REPORTER fr.	
	5,820,000 »

recettes de l'exercice 1875, au 1^{er} janvier 1876.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1875.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1876.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
243,444,688 14	252,420,742 41	11,017,945 73	6,205,550 78	8,359,638 92	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
207,000 "	283,700 "	14,210 "	"	37,000 "	
61,181 73	61,181 73	"	"	11,181 73	
20,050 49	20,050 40	"	"	15,050 40	
470,873 50	470,873 50	"	20,126 44	"	
163,260 26	104,853 18	48,416 08	162,730 74	"	
26,742 10	26,742 10	"	"	6,742 10	
310,787 18	310,787 18	"	"	60,787 18	
63,650 44	23,043 28	38,607 16	12,349 56	"	
34,641 40	33,741 40	900 "	"	13,641 40	
"	"	"	1,000 "	"	
13,044 61	13,044 61	"	6,955 39	"	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
"	"	"	50,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
245,088,928 91	233,959,840 94	11,129,078 97	6,447,712 91	8,504,041 82	
2,210,502 89	"	2,210,502 89	"	"	
265,260 35	"	265,260 35	"	"	
930,331 41	930,331 41	"	"	750,331 41	
337,658 01	337,658 01	"	"	117,658 01	
1,183,479 24	1,183,479 24	"	"	259,242 48	
4,047,231 90	2,471,468 66	2,475,763 24	"	1,127,231 90	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	3,820,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	(a) 207,419 »
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	(b) 30,000 »
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	(c) 139,057 51
Partie recouvrée en 1875 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 avril 1875	(d) 24,078,660 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869. . .	2,550,908 41
TOTAUX. fr.	51,526,044 02
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	243,032,600 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	274,558,644 02

recettes de l'exercice 1875, au 1^{er} janvier 1876.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1875.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1876.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
4,947,231 90	2,471,468 66	2,475,763 24	"	1,127,231 90	(*) Y compris fr. 0 01 c ^e et fr. 33 58 c ^e représentant les sommes non employées sur les crédits alloués par la loi du 8 juillet 1865, paragraphes 5 et 14, et qui doivent être an- nulées.
207,419 "	207,419 "	"	"	"	
30,000 "	30,000 "	"	"	"	
(*) 139,057 51	139,057 51	"	"	"	
24,978,660 "	24,978,660 "	"	"	"	
2,350,908 41	2,350,908 41	"	"	"	
32,053,276 82	30,177,513 58	2,475,763 24	"	1,127,231 90	
245,088,928 91	233,950,849 94	11,129,078 97	6,447,712 91	8,504,041 82	
277,742,205 73	264,137,363 52	13,604,842 21	6,447,712 91	9,631,273 72	
			3,183,580 81		

OBSERVATIONS.

(a) Les sommes payées par les puissances, en 1875, sont celles qui suivent :

Norwége, 10 ^e annuité	fr.	103,749	»
Suède, 10 ^e et 11 ^e annuités		73,670	»
Mecklembourg-Schwérin, 5 ^e annuité	fr.	28,000	»
TOTAL.		fr.	207,419

(b) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 ½ p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 »
il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1869	fr.	56,743,060	03
A l'exercice 1870.		657,791	84
— 1871.		2,363	43
— 1872.		1,897	28
— 1875.		30,000	»
ENSEMBLE.		fr.	57,435,112

Et au 1^{er} janvier 1876, il restait disponible une somme de fr. 364,887 45

(c) L'emprunt à 4 ½ p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,525,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 03

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 03 c^s, qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87	53
— — 1867, —	207	50
		295 03

Les prélèvements faits sur cet emprunt, en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée, ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets des exercices 1865 à 1869	fr.	41,888,140	35
Budget de l'exercice 1870		6,176,999	95
— 1871		4,166,845	52
— 1872		4,824,324	45
— 1873		1,870,510	97
— 1874		608,389	50
— 1875		139,057	51
		59,674,268	25
		59,674,563	28

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1876 fr. 325,731 75

(d) L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter, pour l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., un emprunt d'un capital *effectif* de 240 millions de francs.

En vertu d'un arrêté royal et d'une décision ministérielle du même jour, il a été émis un *capital nominal* de 250 millions de francs en dette à 3 p. % aux conditions suivantes :

a. —	Fr. 65,000,000 par <i>souscription publique</i> , au taux de	
	81 p. % <i>payables à terme</i> , qui doivent	
	produire	fr. 52,650,000 »
	100,000,000 <i>négociés à main ferme</i>	} 133,650,000 »
	aux mêmes conditions. 81,000,000 »	
b. —	65,000,000 <i>négociés au taux de fr. 77 20 c^s payables</i>	
	<i>au comptant</i>	50,180,000 »
	Produit de la 1 ^{re} émission. . . fr.	183,830,000 »

En vertu de l'autorisation inscrite à l'article 8 du même arrêté, il a été émis à Londres, en mars 1874, un capital nominal de 13,250,000 francs ayant produit au taux de fr. 75 25 c^s p. % une somme de. fr. 9,970,625 »

Ce qui porte le chiffre des émissions à. fr. 193,800,625 »

Les versements effectués par les preneurs ont produit en 1875	fr. 100,753,330 »
En 1874	63,804,205 »
Et en 1875.	24,978,660 »

TOTAL. fr. 189,516,195 »

RESTE à recouvrer. 4,284,430 »

(48)

ANNEXE N° 4.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1875,

AU 31 DÉCEMBRE 1875,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1871 A 1874.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1875,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1871, 1872, 1873 et 1874. (Art. 31 de la loi de comp- tabilité et 467 de l'arr. royal du 10 dec. 1868.)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	•	•	•	60,000 •
Département des Travaux publics.	•	•	•	44,600 56
— de la Justice	•	•	•	28,154 08
	•	•	•	132,755 54
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	•	•	•	20,000 •
Département de l'Intérieur	•	•	•	2,020 40
— des Travaux publics	•	•	•	42,410 24
— de la Guerre	•	•	•	5,052 60
	•	•	•	69,482 24
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	•	•	•	190,000 •
Département des Travaux publics	•	•	•	80,645 02
— de la Guerre	•	•	•	59,054 54
	•	•	•	329,679 56
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	•	•	•	270,000 •
Dotations. — Chambre des Représentants	•	•	•	5,195 •
Département de la Justice	•	•	•	62,859 16
— de l'Intérieur	•	•	•	1,200 •
— des Travaux publics	•	•	•	677,956 25
— de la Guerre	•	•	•	1,452,581 70
	•	•	•	2,467,772 09

au 31 décembre 1875, comprenant les transferts des exercices 1871 à 1874.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1875.	OBSERVATIONS.
--	---	---------------

DE L'EXERCICE 1871.

»	60,000 »	Transfert approuvé par la Cour des comptes le 9 novembre 1875.			
»	44,600 56	Id.	id.	id.	le 1 ^{er} décembre 1875.
»	28,154 98	Id.	id.	id.	le 3 novembre 1875.
»	152,755 54				

DE L'EXERCICE 1872.

»	20,000 »	Id.	id.	id.	le 9 novembre 1875.
»	2,020 40	Id.	id.	id.	le 11 janvier 1876.
5,601 55	56,808 71	Id.	id.	id.	le 1 ^{er} décembre 1875.
3,506 52	1,456 28	Id.	id.	id.	le 12 novembre 1875.
9,197 85	60,294 59				

DE L'EXERCICE 1873.

»	190,000 »	Id.	id.	id.	le 9 novembre 1875.
42,258 18	58,406 84	Id.	id.	id.	le 1 ^{er} décembre 1875.
42,500 »	16,554 54	Id.	id.	id.	le 12 novembre 1875.
84,758 18	244,941 38				

DE L'EXERCICE 1874.

»	270,000 »	Id.	id.	id.	le 9 novembre 1875.
»	3,105 »	Id.	id.	id.	le 11 janvier 1876.
»	62,830 16	Id.	id.	id.	le 3 novembre 1875.
1,200 »	»	Id.	id.	id.	le 14 décembre 1875.
48,385 16	629,571 07	Id.	id.	id.	le 1 ^{er} décembre 1875.
204,780 20	1,247,801 50	Id.	id.	id.	le 12 novembre 1875.
254,385 56	2,215,400 73				

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1875,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
BUDGETS DE				
Dette publique.	58,119,804 69	4,323,274 26	"	62,443,078 95
Dotations — Liste civile.	3,300,000 "	"	"	3,300,000 "
— de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	"	200,000 "
— Sénat	80,000 "	"	"	80,000 "
— Chambre des Représentants	605,167 25	"	"	605,167 25
— Cour des comptes	201,950 "	4,525 "	"	206,475 "
Département de la Justice	15,720,142 "	71,500 "	"	15,791,642 "
— des Affaires Étrangères	1,619,030 "	65,761 65	"	1,684,791 65
— de l'Intérieur	18,220,288 61	751,504 38	"	18,971,792 99
— des Travaux publics	82,438,553 "	991,000 "	"	83,429,553 "
— de la Guerre	59,713,700 "	426,000 "	"	60,139,700 "
— de la Gendarmerie	2,747,700 "	5,500 "	"	2,753,200 "
— des Finances	14,537,105 "	554,006 07	"	15,091,111 07
Non-Valeurs et Remboursements	918,000 "	4,565 05	"	922,565 05
TOTAUX. fr.	258,281,440 55	7,195,636 41	"	265,477,076 96

RÉCAPITU

Sommes transférées à l'exercice 1871	132,755 34
— — 1872	69,402 24
— — 1873	329,679 56
— — 1874	2,467,772 09
Budget de l'exercice 1875.	245,477,076 96
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	248,476,776 19

au 31 décembre 1875, comprenant les transferts des exercices 1871 à 1874.

SONMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1875.	OBSERVATIONS.
--	--	---------------

L'EXERCICE 1875.

55,020,220 01	8,810,858 51	A.	
5,300,000 "	"		
200,000 "	"		
45,000 "	55,000 "	B.	
544,218 78	120,048 47		
205,217 46	5,257 54		
12,950,646 20	2,851,095 80	C.	Voir d'autre part.
1,490,506 00	185,424 75	D.	
16,057,214 40	2,014,578 50	E.	
71,510,001 50	11,910,551 50	F.	
40,945,017 52	(¹) "	G.	(¹) Ce Budget présente un excédant de dépenses de fr. 805,017 52 c.
2,824,652 95	(²) "	H.	(²) — — — fr. 73,452 95 c.
6,067,220 70	8,825,800 57	I.	
244,109 47	678,565 58	K.	
210,035,576 58	56,520,870 85		

LATION.

"	132,755 54
0,197 85	60,294 59
84,738 18	244,941 38
254,565 36	2,215,406 73
210,035,576 58	56,520,870 85
210,585,877 97	58,072,268 69

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 22 décembre 1874,	
<i>Moniteur</i> du 23, n° 337, à	fr. 58,119,804 69
Par l'article 2 de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, le même Budget est augmenté d'une somme qui formera l'article 20 ^b du chapitre 1 ^{er} , de	
	fr. 250,000 »
Par l'article 3 de la même loi, il est stipulé que des dépenses se rapportant aux exercices clos (1873 et antérieurs) seront imputées sur le même Budget, à concurrence de	
	fr. 4,073,274 26
	4,323,274 26
ENSEMBLE	fr. 62,443,078 95
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 22 décembre 1874,	
<i>Moniteur</i> du 23, n° 337, à	fr. 4,447,117 25
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, un crédit supplémentaire est alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs, des employés inférieurs de l'État. Il s'élève à	
	fr. 4,525 »
	4,451,642 25
ENSEMBLE.	fr. 4,451,642 25
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 23 décembre 1874, <i>Moniteur</i> du $\frac{26}{27}$, n° $\frac{560}{561}$, à	
	fr. 15,720,142 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, un crédit supplémentaire est alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs, des employés inférieurs de l'État. Il s'élève à	
	fr. 71,500 »
	15,791,642 »
ENSEMBLE.	fr. 15,791,642 »
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 20 février 1875, <i>Moniteur</i> du 26, n° 57, à	
	fr. 1,619,050 »
1 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juillet 1875, <i>Moniteur</i> du 4, n° 185, un crédit supplémentaire est alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs, des employés inférieurs de l'État. Il s'élève à	
	fr. 3,500 »
2 ^o Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1875, pris en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1875, les fonds restés disponibles aux articles 51, 53 et 57 du Budget de l'exercice 1874, ont été transférés à l'exercice 1875, ci	
	fr. 60,261 63
	1,684,791 63
ENSEMBLE.	fr. 1,684,791 63

E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 26 mars 1875, *Moniteur* du 27, n° 86, à fr. 18,220,288 61

1° Par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, un crédit supplémentaire est alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs, des employés inférieurs de l'État. Il s'élève à fr. 86,000 »

Par l'article 4 de la même loi, un autre crédit supplémentaire est alloué en vue d'augmenter les traitements des professeurs des écoles normales et des sections normales annexées à des établissements d'enseignement moyen, de fr. 20,000 »

106,000 »

2° Par l'article 1^{er} de la loi du 28 décembre 1875, *Moniteur* du 29, n° 365, le Budget de l'Intérieur, pour l'exercice 1875, est augmenté d'une somme à répartir entre divers articles, de fr. 645,504 38

ENSEMBLE. fr. 18,971,792 99

F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 7 juin 1875, *Moniteur* du 12, n° 165, à fr. 82,438,553 »

Par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, un crédit supplémentaire est alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs, des employés inférieurs de l'État. Il s'élève à fr. 991,000 »

ENSEMBLE. fr. 83,429,553 »

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 26 décembre 1874, *Moniteur* du 29, n° 365, à fr. 59,715,700 »

Par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, un crédit supplémentaire est alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs, des employés inférieurs de l'État. Il s'élève à fr. 426,000 »

ENSEMBLE. fr. 40,159,700 »

H. Le Budget de la Gendarmerie a été fixé, par la loi du 24 mars 1875, *Moniteur* du 28, n° 87, à fr. 2,747,700 »

Par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, un crédit supplémentaire est alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs, des employés inférieurs de l'État. Il s'élève à fr. 3,500 »

ENSEMBLE. fr. 2,751,200 »

J. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 19 décembre 1874, *Moniteur* du 20, n° 154, à fr. 14,537,105 »

1^o Par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 184, un crédit supplémentaire est alloué au même Budget pour augmenter les traitements n'excédant pas 3,000 francs, des employés inférieurs de l'État. Il s'élève à fr. 511,000 »

2^o Par l'article 5 de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, des crédits supplémentaires qui se rapportent aux exercices clos (1873 et antérieurs), sont alloués au Budget des Finances de l'exercice 1875 et y forment un chapitre et les articles 41 à 45 nouveaux, à concurrence de fr. 43,006 07

ENSEMBLE. . . fr. 14,891,111 07

K. Le Budget des Non-Values et Remboursements a été fixé, par la loi du 19 décembre 1874, *Moniteur* du 20, n° 554, à fr. 918,000 »

Par l'article 6 de la loi du 2 juillet 1875, *Moniteur* du 4, n° 185, il est alloué à ce Budget, pour restitution de droits et amendes de successions se rapportant à l'exercice 1872, un crédit de fr. 4,565 05

Il y formera l'article 12.

ENSEMBLE. . . fr. 922,565 05

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1876.

*ETAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,540,000	2,105,000 "	1,745,714 78	"	"	350,285 22
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 765,000					
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 650,000	1,245,000 "	1,242,217 65	"	2,782 57	"
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 595,000					
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 900,000	1,450,000 "	1,341,531 05	40,586 75	"	67,882 22
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 550,000					
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 550,000	900,000 "	898,965 74	1,056 20	"	"
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 550,000					
Ministère de l'Intérieur.					
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er} .)	500,000 "	105,112 55	"	50,000 "	364,887 45
A REPORTER. fr.	6,200,000 "	5,555,550 75	41,625 01	32,782 57	702,054 89

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	
REPORT. . . . fr.	6,200,000 "	5,555,550 75	41,625 01	52,782 57	792,054 89
Ministère de l'Intérieur (suite).					
—					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 "	18,000 "	"	"	7,000 "
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 14 août 1862. (Art. 2) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée	2,800,000 "	2,600,000 "	"	"	200,000 "
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht . . . 195,000 "					
Excédant de crédit sans emploi à annuler	52,750 59				
RESTE. . . . fr. 162,249 61	162,249 61	162,249 61	"	"	"
§ 5. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	550,000 "	229,452 65	"	"	120,547 57
Loi du 8 juillet :					
§ 5. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	10,557,249 61	9,545,241 97	41,625 01	52,782 57	1,110,602 26

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . . fr.	10,557,249 61	9,545,241 97	41,625 01	52,782 57	1,110,602 90
 Ministère des Travaux publics (suite). —					
Loi du 8 juillet 1865 (suite) :					
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas 600,000 "					
Excédant de crédit sans emploi à an- nuler 0 01					
RESTE. . fr. 599,999 99	599,999 99	599,454 94	"	545 05	"
§ 8. exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean 450,000 "	450,000 "	545,946 63	85,605 54	"	20,447 85
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville 2,000,000 "	2,000,000 "	1,804,175 79	19,444 04	9,499 06	166,885 11
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre 5,250,000 "	5,250,000 "	2,844,071 68	405,028 52	"	"
§ 13. Amélioration du port de Nieupoort 1,000,000 "	1,000,000 "	648,009 84	88,750 26	124,850 09	158,400 81
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg . . . 2,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi à an- nuler. 55 56					
RESTE. . fr. 1,999,966 44	1,999,966 44	1,997,966 44	"	2,000 "	"
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
5 ^o Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers. 4,000,000 "	4,000,000 "	4,000,000 "	"	"	"
5 ^o Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur. 600,000 "	600,000 "	595,914 28	4,085 72	"	"
6 ^o Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers 500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"
 Ministère de l'Intérieur. —					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100.000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement 1,000,000 "	1,000,000 "	995,283 64	4,595 62	2,120 74	"
A REPORTER . . . fr.	25,757,216 04	25,470,063 21	650,012 51	171,806 51	1,445,554 01

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	
REPORT. . . . fr.	25,737,216 04	25,470,065 21	650,012 51	171,806 51	1,445,334 01
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 19 juillet 1865 :					
5 ^e Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 "	136,228 76	167 82	477 80	5,125 62
6 ^e Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	165,000 "	140,998 95	"	21,634 27	366 80
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain, Braine-le-Comte à Gand (Melle) et Bruxelles à Louvain.	150,000 "	150,000 "	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 29 mai 1866 :					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	1,000,000 "	991,710 07	"	62 75	8,227 18
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866. 553,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci 4,650 89					
RESTE. . fr. 550,540 11	550,540 11	549,977 48	571 65	"	"
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 9 de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne.	5,000,000 "	1,835,555 54	500,000 "	555,555 55	555,555 55
A REPORTER. . . . fr.	30,740,565 15	27,272,511 79	1,150,551 96	527,514 46	1,700,586 04

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	50,740,565 15	27,272,311 79	1,150,551 96	527,514 40	1,790,386 94
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques.	1,000,000 "	"	1,558 58	345,190 99	655,470 65
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 "	85,234 85	"	"	16,765 15
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 8 juin 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au service de la poste et des petites marchandises, à Namur	75,000 "	75,000 "	"	"	"
Loi du 31 mars 1868 :					
§ 5. Continuation des travaux de la station de Bruges	400,000 "	587,160 42	9,510 75	"	5,528 85
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 27 mai 1868 :					
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers	507,000 "	507,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	52,622,565 15	28,124,707 06	1,161,201 09	872,505 45	2,464,151 55

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS	MONTANT DES DÉFENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876
		1873 ET ANNÉES antérieures	1874.	1875.	
REPORT. . . . fr.	52,622,565 15	28,124,707 06	1,161,201 09	872,505 45	2,464,151 55
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1868 :					
§ 2. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des anciens Princes de Liège	250,000 "	250,000 "	"	"	"
§ 3. Prolongement du nouveau mur orné le long du palais royal de Bruxelles, dans la rue Brederode, jusqu'à la porte du palais. 00,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 150 03					
RESTE. . fr. 80,849 97	80,849 97	80,849 97	"	"	"
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termonde . .	1,800,000 "	1,450,026 41	83,892 85	236,255 95	20,844 53
§ 5. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 6. Solde de créances résultant de la construction du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. 560,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 9,800 50					
RESTE. . fr. 550,199 61	550,199 61	550,199 61	"	"	"
§ 7. Achèvement du port de refuge à Blankenberghe	240,000 "	201,066 33	1,554 "	37,379 67	"
§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer.	100,000 "	80,498 75	"	"	10,501 25
§ 15. Renforcement de la grande digue de mer devant Ostende 150,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 9,445 54					
RESTE. . fr. 140,556 66	140,556 66	140,556 66	"	"	"
§ 19. Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer.	150,000 "	150,000 "	"	"	"
§ 20. Construction de hangars et dépendances pour remisage de voitures à voyageurs	520,000 "	520,000 "	"	"	"
§ 21. Construction à Bruxelles (Nord) d'une remise pour 42 machines, avec voies et dépendances.	550,000 "	317,694 96	12,305 04	"	"
§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives	55,000 "	"	"	"	55,000 "
§ 25. Agrandissement pour 6 locomotives en plus de la remise d'Anvers.	45,000 "	44,556 90	443 10	"	"
A REPORTER. . . . fr.	30,905,171 50	52,057,156 65	1,259,506 06	1,146,121 05	2,550,407 65

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . . fr.	36,995,171 59	52,057,156 65	1,259,596 00	1,146,121 05	2,550,497 65
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 12 juin 1869 :					
Frais résultant du remboursement des titres de l'em- prunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % 55,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 7,000 "					
RESTE. fr. 28,000 "	28,000 "	28,000 "	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 12 juin 1869 :					
§ 1. 2 ^o Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'éta- blissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. 400,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 40 98					
RESTE. . . fr. 599,959 02	599,959 02	597,102 02	"	2,797 "	"
7 ^o Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons	550,000 "	180,260 56	"	"	169,739 64
9 ^o Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	580,000 "	577,675 21	2,524 79	"	"
11 ^o Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État	5,500,000 "	5,499,094 68	5 52	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 29 juin 1869 :					
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État, conformément à la loi du 29 mai 1866 500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 2 17					
RESTE. . . fr. 499,997 83	499,997 83	488,704 59	11,190 94	102 50	"
Complément des frais du recensement général effec- tué au 51 décembre 1866	155,000 "	92,436 09	"	"	62,563 91
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets. . . .	40,000 "	50,000 "	"	"	10,000 "
A REPORTER. . . . fr.	42,340,128 24	57,151,389 40	1,272,917 11	1,149,020 55	2,792,801 18

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT . . . fr.	42,346,128 24	57,151,389 40	1,272,917 11	1,140,020 55	2,702,801 18
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 30 juin 1869 :					
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton . . .	1,500,000 »	18,402 »	841,408 70	640,189 50	»
Ministère de la Guerre.					
Loi du 10 janvier 1870 :					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burght, de Zwynndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut.	14,000,000 »	7,798,171 46	824,951 67	1,100,081 82	4,215,015 05
Ministère de la Justice.					
Loi du 28 mars 1870 :					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole	800,000 »	709,281 56	48,806 55	59,797 65	2,114 64
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 30 mars 1870 :					
Construction de deux steamers.	1,250,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	20 20				
RESTE. . . fr.	1,229,070 80	1,228,400 »	»	1,570 80	»
A REPORTER. . . fr.	59,870,108 04	46,885,644 22	2,988,065 85	2,901,560 12	7,010,850 87

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.

(Services spéciaux. ;

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	
REPORT. fr.	59,876,108 04	46,885,644 22	2,988,065 83	2,991,569 12	7,010,850 87
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1870 :					
§ 1. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 2. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subside pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	500,000 "	499,504 95	495 07	"	"
§ 6. Continuation des travaux de restauration du palais des anciens princes-évêques de Liège.	200,000 "	199,925 56	76 44	"	"
§ 7. Construction, à Nieupoort et à Beveren-lez-Rousbrugge, de bâtiments pour le service de la douane 52,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	" 65				
RESTE. . fr. 51,990 55	51,999 55	50,702 55	1,297 "	"	"
§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	250,000 "	145,040 75	26,451 01	25,708 57	56,819 87
§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège	550,000 "	559 06	"	"	549,460 94
§ 10. Reconstruction du pont de Taminies, sur la Sambre.	140,000 "	44,106 41	95,895 59	"	"
§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	450,000 "	286,954 85	94,860 45	57,038 84	11,165 90
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut, à Anvers.	500,000 "	205,671 48	"	52,604 60	261,725 92
§ 14. Canalisation de la Mandel.	75,000 "	75,000 "	"	"	"
A REPORTER . fr.	62,655,107 59	48,671,067 59	2,207,117 57	5,084,920 95	7,600,001 50

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	
Report. . fr.	62,655,107 59	48,671,067 59	5,207,117 37	5,084,920 95	7,690,001 50
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime.	5,000,000 "	1,627,496 71	1,371,959 44	565 85	"
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	40,000 "	19,951 04	"	"	20,048 96
§ 18. Agrandissement du bassin d'échouage des ba- teaux pêcheurs, à Ostende. . . 500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	6,990 91				
RESTE. . fr. 295,009 09	295,009 09	295,009 09	"	"	"
§ 19. Amélioration du port d'Ostende.	75,000 "	54,221 97	"	17,717 55	5,060 70
§ 20. Part d'intervention de l'État dans la recon- struction en maçonnerie des murs de quai des bassins de commerce, à Ostende. . . .	158,500 "	65,000 "	75,500 "	"	"
§ 21. Port de refuge de Blankenberghe. 55,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	77 96				
RESTE. . fr. 54,921 04	54,922 04	55,974 04	948 "	"	"
§ 22. Travaux de défense de la côte.	500,000 "	82,569 75	22,652 81	18,315 96	176,461 50
§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blanken- berghe et à Heyst.	175,000 "	159,780 52	"	"	15,219 48
§ 24. Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles.	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 25. Continuation des travaux de la station de Charleroi.	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 27. Continuation des travaux à la station de Bruxelles (Midi).	500,000 "	498,744 76	1,255 24	"	"
A REPORTER. . . fr.	68,229,558 52	62,525,815 45	4,677,412 80	5,121,518 07	7,904,792 14

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	08,229,558 52	52,525,815 45	4,077,412 86	5,121,518 07	7,904,792 14
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extré- mité est de la ville de Verviers; travaux dans la traversée de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chênée, du Trooz, de Welken- raedt et de Dolhain	900,000 "	899,580 07	299 93	19 17	299 95
§ 29. Aménagement de la station d'Ostende . . .	550,000 "	537,099 85	12,591 56	308 61	"
§ 30. Continuation des travaux de la station de Liège	550,000 "	550,000 "	"	"	"
§ 31. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans les stations de Bruxelles (Nord) et de Schaerbeek.	550,000 "	550,000 "	"	"	"
§ 34. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords . .	500,000 "	298,209 14	"	1,790 86	"
Ministère de l'Intérieur.					
§ 36. Continuation des travaux du palais du Roi. .	500,000 "	265,470 92	36,440 89	88 19	"
Ministère des Finances					
Loi du 5 juin 1870 :					
Frais de premier établissement de la Caisse de la mi- lice ainsi que de la Caisse de remplacement . .	50,000 "	21,500 "	15,500 "	5,000 "	10,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 8 juin 1870 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs, à l'Exposition interna- tionale de Londres en 1871	100,000 "	60,000 "	50,000 "	10,000 "	"
A REPORTER. . . fr.	70,029,558 52	55,105,476 51	4,770,245 24	5,138,724 00	7,915,092 07

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	70,929,558 52	55,105,476 51	4,770,245 24	5,138,721 90	7,915,092 07
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 2 septembre 1870 :					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. . .	2,150,000 »	1,092,316 54	211,051 54	81,551 17	764,181 15
Ministère de l'Intérieur —					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Améliorations à apporter à la voirie vicinale et tra- vaux d'assainissement. 1,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 40 »					
RESTE. . . 999,951 »	999,951 »	999,951 »	»	»	»
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Raccordements de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressements et améliorations de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations . . .	1,000,000 »	998,800 »	1,200 »	»	»
Ministère des Finances. —					
Loi du 20 février 1871 :					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie . . .	725,000 »	714,768 15	»	10,231 85	»
Ministère des Affaires Étrangères. —					
Loi du 20 février 1871 :					
Reconstruction partielle de bateaux à vapeur. 250,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 258 90					
RESTE. . fr. 220,761 10	220,761 10	223,050 42	»	5,810 68	»
A REPORTER. . . . fr.	76,034,250 62	59,135,262 22	4,985,596 58	5,250,318 60	8,670,275 22

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES ultérieures	1874.	1875.	
REPORT . . . fr.	76,034,250 62	59,135,262 22	4,985,596 58	5,256,518 60	8,679,273 22
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 24 février 1871 :					
Extension du matériel de traction et des transports, établissement de voies, etc., pour les marchandises; extension des lignes et appareils télégraphiques .	6,500,000 "	6,590,225 11	84,570 44	19,738 56	5,467 89
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 29 juillet 1871 :					
Tables générales des paroisses avant 1792.	61,224 62	45,495 06	17,707 28	"	22 28
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle	120,000 "	"	47,552 50	61,474 95	11,192 55
Ameublement du Musée royal d'antiquités et restau- ration de l'ancien mobilier	55,500 "	55,179 44	520 56	"	"
Ministère des Travaux publics					
—					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,100,000 "	1,025,092 18	"	"	74,907 82
Loi du 27 juillet 1871 :					
2 ^o Reconstruction des parties écroulées des musoirs du chenal de l'écluse maritime à Anvers. — Tra- vaux supplémentaires 157,400 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 4,138 02					
Reste. . . fr. 153,261 98	153,261 98	153,261 98	"	"	"
4 ^o Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense complé- mentaire	20,254 90	19,045 81	"	6 40	304 69
A REPORTER. . . . fr.	84,002,492 12	66,780,457 80	5,155,527 56	5,517,558 51	8,771,168 45

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1878.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	/ 1875.	
REPORT . . . fr.	84,002,492 12	66,780,457 80	5,153,327 56	5,517,558 51	8,771,168 45
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 27 juillet 1871 :					
§ 1. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes; subsides pour l'établissement de ponts sur la Meuse, l'Ourthe, l'Amblève. . .	500,000 "	409,855 85	166 15	"	"
§ 2. Prolongement de l'avenue de la Reine à Lacken et dégagement des abords de la nouvelle église .	250,000 "	246,078 80	5,921 20	"	"
§ 3. Construction de routes dans le Luxembourg. 200,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 155 15					
RESTE. . . fr. 199,844 87	199,844 87	184,655 40	15,209 47	"	"
§ 4. Construction de routes de l'État dans le Limbourg. 200,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 868 51					
RESTE. . . fr. 199,151 49	199,151 49	177,887 55	20,270 19	975 75	"
§ 5. Achat d'immeubles pour l'agrandissement du palais de la Nation et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de la Guerre. — Travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités 500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler " 01					
RESTE. . . fr. 499,999 99	499,999 99	499,999 99	"	"	"
§ 6. Reconstruction des bâtiments du Conservatoire royal de musique à Bruxelles et construction d'une salle de concert	200,000 "	200,000 "	"	"	"
b. Etablissement des appareils de chauffage dans les salles des divers Musées. 50,900 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler " 16					
RESTE. . . fr. 29,999 84	29,999 84	29,999 84	"	"	"
c. Achèvement des locaux de la bibliothèque. 20,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 86					
RESTE. . . fr. 19,998 14	19,998 14	19,998 14	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	83,901,466 45	68,638,891 37	5,172,894 37	5,318,512 26	8,771,168 45

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . . fr.	85,901,466 45	68,658,801 37	5,172,804 37	5,518,512 26	8,771,168 45
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 8. Travaux de restauration et d'agrandissement de l'ancienne porte de Hal occupée par le Musée royal d'armures et d'antiquités 86,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 08					
RESTE. . fr. 85,999 92	85,999 92	85,999 92	"	"	"
§ 9. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à St-Gilles 500,000 "	500,000 "	556,082 19	46,719 64	116,298 17	"
§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation 250,000 "	250,000 "	"	96,705 51	90,022 96	63,273 75
§ 11. Amélioration de la Lys. 100,000 "	100,000 "	1,816 "	98,184 "	"	"
§ 12. Amélioration du régime de l'Yser 200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	"	"
§ 13. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe 150,000 "	150,000 "	110,771 98	10,228 02	"	"
§ 14. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur. 1,500,000 "	1,500,000 "	333,713 02	266,194 15	900,092 85	"
§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarca- dères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers 1,000,000 "	1,000,000 "	29,480 50	"	"	970,519 50
§ 16. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor 1,000,000 "	1,000,000 "	505,011 35	494,988 67	"	"
§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende. 281,000 "	281,000 "	246,488 75	52,493 13	1,502 25	715 91
§ 19. Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège. 400,000 "	400,000 "	400,000 "	"	"	"
§ 20. Chemin de fer de ceinture, à Gand 100,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 10 66					
RESTE. . fr. 999,989 54	999,989 54	999,948 42	40 92	"	"
§ 21. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre. 5,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 94 60					
RESTE. . fr. 2,999,905 40	2,999,905 40	2,999,845 62	61 78	"	"
A REPORTER. . . fr.	95,548,361 11	74,888,047 08	6,227,509 97	4,426,228 47	9,805,675 59

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	95,348,361 11	74,888,947 08	6,227,509 07	4,426,228 47	9,805,675 59
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 22. Aménagement de la station d'Ostende; achèvement du bâtiment; construction sur le nouveau quai des bateaux à vapeur	550,000 •	534,193 05	15,307 65	209 40	287 •
§ 23. Travaux dans la station de Gand	100,000 •	96,120 05	3,879 05	•	•
§ 24. Continuation des travaux des stations de Bruxelles (midi), de Bruxelles (nord), et de Schaerbeek.	500,000 •	409,405 75	•	504 25	•
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain.	500,000 •	206,240 08	20,297 20	21,816 46	242,637 17
§ 26. Cont ^{on} des travaux de la station de Charleroi .	500,000 •	443,803 02	55,867 07	•	520 01
§ 27. Id. id. de Tournai.	500,000 •	488,786 88	11,126 12	87 •	•
§ 28. Id. id. de Liège	100,000 •	100,000 •	•	•	•
§ 29. Id. id. de Mons	100,000 •	100,000 •	•	•	•
§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines	500,000 •	345,376 06	144,196 40	•	10,426 64
§ 31. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux d'extension dans les stations entre Liège et la frontière prussienne	400,000 •	390,774 45	225 55	•	•
§ 32. Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers	4,000,000 •	3,084,406 58	15,325 18	268 24	•
§ 33. Travaux de parachèvement du réseau	2,000,000 •	1,900,000 •	100,000 •	•	•
Ministère de l'Intérieur.					
§ 34. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi	750,000 •	678,048 52	•	65,007 97	8,943 71
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 P. % 100,000 •					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 2,000 •					
RESTE. . . fr. 98,000 •	98,000 •	97,659 55	560 65	•	•
A REPORTER. . . fr.	105,040,361 11	84,762,843 47	6,605,096 73	4,512,121 70	10,068,200 12

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	
REPORT. . . fr.	105,046,361 11	84,762,843 47	6,603,006 73	4,512,121 79	10,008,209 12
Ministère des Affaires Étrangères. —					
Loi du 27 juillet 1871 : Minimum de produit postal à assurer aux entrepre- neurs de paquebots-poste entre Anvers et New- York	500,000 .	•	•	•	500,000 .
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 2 mars 1872 :					
1 ^{re} Extension du matériel et des transports . . .	10,780,000 .	10,778,387 00	516 10	78 93	1,017 88
2 ^e Construction de nouvelles remises aux locomo- tives	1,000,000 .	638,058 85	360,435 .	1,023 08	483 07
3 ^e Outillage des ateliers et des stations, et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises	1,500,000 .	1,186,168 11	91,088 54	7,181 08	14,661 37
4 ^e Achat de rails et accessoires et travaux d'exten- sion et de parachèvement des voies au railway. .	3,000,000 .	2,830,040 76	116,913 29	13,875 74	39,170 21
Ministère des Affaires Étrangères —					
Loi du 12 mai 1872 : Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Dou- vres	615,000 .	615,000 .	•	•	•
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 25 mars 1872 : Travaux d'appropriation, de construction et d'amen- blement, qu'exige le transfert de l'académie mili- taire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre . . .	450,000 .	345,675 78	74,167 06	30,159 16	•
A REPORTER. . . fr.	123,501,361 11	101,156,172 06	7,247,116 72	4,564,440 68	10,623,631 65

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
Report. . . . fr.	123,501,561 11	101,156,172 08	7,947,116 72	4,564,440 68	10,625,631 65
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 26 mars 1872 :					
Extension des lignes et appareils télégraphiques 300,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 209 90					
Reste. . fr. 299,790 10	299,790 10	299,208 10	582 »	»	»
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 21 mai 1872.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers, et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques	730,000 »	90,616 11	241,178 74	227,495 30	170,711 76
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 21 mai 1872 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes et producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1873	225,000 »	165,000 »	60,000 »	»	»
Loi du 21 mai 1872 :					
Dépenses d'amélioration aux armes de la garde civique 43,355 02					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 383 05					
Reste. . fr. 42,969 97	42,969 97	42,969 97	»	»	»
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 20 mai 1872 :					
Continuation des travaux de construction d'un palais de justice à Bruxelles	975,000 »	975,000 »	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	123,884,121 18	102,728,066 24	7,548,877 46	4,791,934 07	10,704,343 41

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures	1874.	1875.	
REPORT. . . . fr.	125,864,121 18	102,728,966 24	7,548,877 46	4,791,954 07	10,794,543 41
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 21 mai 1872 :					
Part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn.	220,000 "	205,995 46	16,006 54	"	"
Loi du 24 mai 1872 :					
1 ^o Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redresse- ment et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établis- sement de chemins vicinaux aboutissant à des sta- tions ou à des canaux et rivières. . . 500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	32 89				
RESTE. . fr. 499,967 11	499,967 11	400,859 45	107 66	"	"
2 ^o Construction ou reconstruction de ponts apparte- nant à des routes. — Subsides.	250,000 "	250,000 "	"	"	"
3 ^o Achat d'immeubles rue de Louvain et de l'Oran- gerie à Bruxelles pour l'agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères; travaux de con- struction et de restauration aux bâtiments précités.	250,000 "	237,787 35	12,312 67	"	"
4 ^o Construction d'un hôtel pour la direction provin- ciale des contributions directes à Gand; acqui- sition des terrains et exécution des travaux . . .	60,000 "	60,000 "	"	"	"
5 ^o Renouvellement des appareils de chauffage des grandes serres du Jardin Botanique à Bruxelles 75,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	77 80				
RESTE. . fr. 74,922 20	74,922 20	64,065 73	9,199 04	1,657 43	"
6 ^o Reconstruction de la maison d'habitation du ré- gisseur de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	30,000 "	27,050 12	"	2,969 88	"
7 ^o Travaux de construction, d'appropriation et de parachèvement des Musées de l'État. 190,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	3 57				
RESTE. . fr. 189,996 43	189,996 43	174,253 86	15,695 35	49 22	"
8 ^o Subside à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution des travaux d'amélioration projetés au même canal 17,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,089 09				
RESTE. . fr. 14,910 91	14,910 91	14,910 91	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	127,453,017 83	104,260,867 10	7,602,096 72	4,796,610 60	10,794,543 4

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1875 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1873.	
REPORT. . . . fr.	127,453,917 85	104,260,867 10	7,602,006 72	4,798,610 60	10,704,345 41
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 24 mai 1872 (suite) :					
9 ^o Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations des Guillemins et de Vivegnis, à Liège	2,000,000 "	1,998,568 50	55 20	1,576 50	"
10 ^o Continuation des travaux entrepris pour les in- stallations du chemin de fer et du service des éta- blissements maritimes d'Anvers	2,000,000 "	1,958,219 07	56,976 87	2,744 68	2,059 58
11 ^o Travaux divers de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,800,000 "	1,599,988 75	200,000 "	11 25	"
Ministère de l'Intérieur.					
Amélioration à apporter à la voirie vicinale et tra- vaux d'assainissement 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 2 "					
RESTE. . fr. 999,998 "	999,998 "	986,310 "	"	15,688 "	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 24 mai 1872 :					
Transaction relative au procès pendant entre l'État et les ayants droit du sieur J.-B. Dutoit, à l'occa- sion de l'établissement à Heyst du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys.	208,000 "	207,127 56	"	"	872 44
Ministères des Affaires Étrangères et des Travaux publics.					
Loi du 26 mai 1872.					
Exécution des travaux les plus urgents pour l'éta- blissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende :					
Ministère des Affaires Étrangères et des Travaux pu- blics	650,000 "	150 "	95,580 91	505,632 84	48,856 25
A REPORTER. . . fr.	155,111,915 85	111,011,250 78	7,954,500 70	5,520,065 87	10,846,111 48

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . . fr.	135,111,015 83	111,011,230 78	7,954,500 70	5,520,063 87	10,846,111 48
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 20 décembre 1872 :					
Honoraires et débours dus à l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté, en 1841, au sieur De Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires	10,000 .	10,000 .	•	•	•
Ministère des Finances. —					
Loi du 20 décembre 1872 :					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie . .	57,212 82	57,212 82	•	•	•
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 10 mars 1875 :					
Frais de révision de la pharmacopée officielle. . .	8,000 .	4,593 .	2,500 .	907 .	•
Ministère des Finances. —					
Loi du 29 mars 1875 :					
Subside alloué à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas	500,000 .	500,000 .	•	•	•
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 2 avril 1875 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Vienne en 1875	125,000 .	•	115,000 .	9,369 65	630 57
A REPORTER. . . . fr.	135,012,128 05	111,585,036 00	8,052,000 70	5,530,340 50	10,846,741 85

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	135,612,128 05	111,383,036 60	8,052,009 70	5,330,340 50	10,846,741 85
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 2 avril 1873 :					
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmérie	205,000 "	28,502 90	73,322 10	55,876 10	47,298 90
Ministère des Travaux publics —					
Loi du 2 avril 1873 :					
Amélioration du matériel fixe et naval de la ligne d'Ostende à Douvres, et achat d'un bateau dra- gueur	200,000 "	"	200,000 "	"	"
Ministère des Finances. —					
Loi du 29 avril 1873 :					
Frais d'émission et de confection des titres de l'em- prunt de 240 millions de francs à 3 p. 0/0	300,000 "	99,544 34	82,490 01	15,742 60	102,223 05
Loi du 19 juin 1873 :					
Remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires de cette opération	18,750,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	20,951 25				
RESTE. . fr. 18,729,048 75	18,729,048 75	9,350,785 "	9,378,263 75	"	"
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 22 juin 1873 :					
Acquisition de terrains nécessaires à l'établissement d'un champ de manœuvres à Anvers.	400,000 "	379,976 50	20,023 50	"	"
A REPORTER. . . fr.	155,506,177 40	121,241,845 34	17,866,100 06	5,401,950 20	10,906,263 80

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1875 ET ANNÉES ultérieures.	1874.	1873.	
REPORT. . . fr.	155,500,177 40	121,241,845 54	17,866,109 06	5,401,950 20	10,996,265 80
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 14 août 1875 :					
ART. 1 ^{er} . Construction et aménagement de maisons d'école.	20,000,000 "	1,270,655 "	2,844,261 71	5,861,159 "	10,025,944 29
Ministère des Finances. —					
ART. 2. Somme due à la province de Brabant; frais d'instance et de contrat pour l'acquisition de l'an- cien dépôt de la Cambre 200,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 4,651 75					
RESTE. . . . fr. 285,368 25	285,368 25	285,368 25	"	"	"
Ministère de la Justice. —					
Loi du 16 août 1875 :					
§ 1. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles. . . .	1,500,000 "	1,101,202 55	398,797 47	"	"
Ministère de l'Intérieur. —					
§ 2. Construction et aménagement des écoles nor- males de Liège et de Mons	975,000 "	165,108 84	272,890 41	470,851 21	66,059 54
Ministère des Travaux publics. —					
§ 3. Raccordement de routes au chemin de fer . .	3,000,000 "	817,627 12	1,405,105 57	777,177 51	"
§ 4. Construction de ponts appartenant à des routes.	600,000 "	308,058 25	279,782 94	12,158 81	"
§ 5. Agrandissement du Palais de la Nation et des hôtels des Ministères	300,000 "	"	390,820 58	109,179 42	"
A REPORTER. . . . fr.	182,560,545 05	125,180,955 33	23,457,857 74	12,632,464 05	21,086,267 05

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	182,566,543 65	125,189,955 55	25,457,857 74	12,652,464 95	21,086,267 65
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 16 août 1873 (suite):					
§ 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducal, de Louvain et de l'Orangerie . . .	1,000,000 "	998,452 57	1,000 "	280 "	267 65
§ 7. Restauration du Palais de Liège	500,000 "	109,021 71	148,556 76	18,035 55	24,588 20
§ 8. Appropriation du Conservatoire royal de musi- que de Bruxelles 550,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 43					
RESTE. . fr. 349,998 57	349,998 57	119,811 69	217,000 67	12,586 21	"
§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand	160,000 "	50 40	71,961 71	58,885 "	49,124 85
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur	1,000,000 "	"	176,698 "	172,896 61	650,401 59
§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 "	150,250 25	"	35,912 61	255,857 14
§ 12. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	1,000,000 "	"	567,707 16	289,595 68	142,699 16
§ 13. Amélioration de la Lys	250,000 "	"	3,236 56	7,560 29	259,205 15
§ 14. Amélioration de la Mandel	55,000 "	50,685 59	24,514 41	"	"
§ 15. Subside à la ville d'Ath pour travaux nécessités par la suppression d'un bras de la Dendre. .	55,000 "	"	55,000 "	"	"
§ 16. Amélioration de la Dyle	40,000 "	"	95 88	"	59,904 12
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	800,000 "	271,926 49	266,915 49	260,197 58	960 75
§ 18. Amélioration de la Grande Nèthe	120,000 "	"	59,654 58	56,340 57	24,005 05
§ 19. Amélioration du port d'Ostende	50,000 "	"	50,000 "	"	"
§ 20. Part de l'État dans les frais d'établissement des murs de quai du bassin de commerce à Os- tende.	115,000 "	"	115,000 "	"	"
§ 21. Approfondissement du canal de Gand à Ter- neuzen	5,000,000 "	"	506,015 78	2,288,662 53	2,205,321 89
§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville.	500,000 "	405 70	12,464 11	20 "	487,110 10
A REPORTER. . . fr.	195,541,544 22	126,850,539 50	25,714,078 85	15,791,450 76	25,185,405 11

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	195,541,544 22	126,850,559 50	25,714,078 85	15,791,450 76	25,185,495 11
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 16 août 1875 (suite) :					
§ 25. Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :					
a. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle . . .	70,000 "	"	45,000 "	"	25,000 "
b. Écoulement des eaux de Caprycke vers le canal d'Heyst	20,000 "	"	"	20,000 "	"
c. Approfondissement et rectification de Burg- graeven-Stroom	50,000 "	"	75 "	"	49,925 "
d. Rectification de l'Eecloosch-Leyders . . .	40,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"
§ 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 "	"	"	"	200,000 "
§ 25. Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre . . .	4,000,000 "	5,975,294 27	85,447 92	1,257 81	"
§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivernis à Liège	2,500,000 "	402,455 51	702,677 44	666,425 80	538,445 25
§ 28. Chemin de fer de ceinture à Gand	1,500,000 "	665,757 55	850,262 67	"	"
§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphi- ques	500,000 "	521,712 57	106,354 20	69,106 82	2,756 01
§ 30. Construction d'un steamer destiné au service entre Ostende et Douvres	750,000 "	500,000 "	250,000 "	"	"
§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway	25,000,000 "	8,855,655 57	12,324,870 55	1,815,122 08	6,368 "
§ 32. Extension du matériel de traction et des trans- ports 9,500,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 75 12					
RESRE. . fr. 9,499,926 88	9,499,926 88	6,551,868 58	3,144,122 25	3,936 25	"
§ 33. Amélioration et extension des voies et du ma- tériel Exécution des stipulations de la con- vention du 31 janvier 1875 relatives aux tra- vaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg.)	18,000,000 "	8,606,582 65	8,395,117 55	946,555 01	53,744 99
Ministère des Finances					
§ 34. Remboursement, à 550 francs par titre, des 114,460 actions ordinaires émises par la Grande Compagnie du Luxembourg	62,950,000 "	62,950,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	310,521,471 10	219,475,821 58	31,562,012 23	10,351,022 53	20,151,714 96

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
<i>REPORT. . . . fr.</i>	316,521,471 10	219,475,821 58	51,562,012 25	19,531,922 55	26,151,714 96
Ministère des Finances (suite).					
§ 55. Prix stipulé par l'article 25 de la convention du 31 janvier 1873 pour l'exécution de lignes nouvelles à raison de 200,000 francs par kilomètre, soit pour 230 kilomètres.	46,000,000 "	"	5,120 "	4,161,853 75	41,833,026 25
Ministère des Travaux publics.					
<i>Loi du 14 août 1873 :</i>					
§ 1. Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	12,550 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	3,768 80				
<i>RESTE. . . fr.</i>	8,590 11	8,590 11	8,590 11	"	"
§ 2. Travaux de démolition et de nivellement des terrains de Charleroi	110,000 "	84,585 78	"	"	25,416 22
§ 3. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	40,000 "	"	36,786 47	"	3,213 55
§ 4. Approfondissement de la Sambre. 10,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	20. "				
<i>RESTE. . . fr.</i>	9,080 "	9,080 "	6,126 55	5,855 67	"
§ 5. Créance arriérée du chef d'une acquisition de terrain pour les travaux de canalisation de la Dendre	558 94	558 94	"	"	"
<i>Loi du 14 août 1873 :</i>					
§ 1. Complément de l'éclairage de l'Escaut	150,000 "	"	26,997 44	98,289 47	4,715 09
Ministère de la Justice.					
<i>Loi du 17 août 1873 :</i>					
ART. 1. Continuation des travaux de construction d'un Palais de Justice, à Bruxelles.	25,000 "	25,000 "	"	"	"
<i>A REPORTER. . . . fr.</i>	362,845,580 15	219,585,914 10	51,643,652 58	25,595,919 42	68,020,084 05

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874	1875.	
REPORT. . . . fr.	562,845,580 15	210,585,944 10	51,645,652 58	25,595,919 42	68,020,084 05
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 16 août 1875 :					
ART. 1. a. Acquisitions d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État.	200,000 "	45,000 "	150,000 "	"	7,000 "
b. Acquisitions d'objets d'art et d'archéologie destinés au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	50,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	4 57				
RESTE . fr.	49,995 63	26,406 58	7,588 45	10,000 60	"
Ministère de l'Intérieur					
Loi du 14 mars 1874 :					
§ 1. Acquisition, pour le dépôt des archives provin- ciales, de l'orphelinat des <i>Kulders</i> , à Gand . . .	110,000 "	"	110,000 "	"	"
§ 2. Appropriation et ameublement des locaux sus- mentionnés	22,100 "	"	72 22	15,001 11	7,026 67
§ 5. Honoraires dus à l'architecte Pauli	1,455 29	"	1,455 29	"	"
Ministère de la Justice.					
Loi du 16 mars 1874 :					
Continuation des travaux de construction d'un Palais de Justice, à Bruxelles	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 17 avril 1874 :					
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et éta- blissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut	2,000,000 "	"	13,259 68	240 "	1,986,511 32
A REPORTER fr.	566,229,100 07	210,655,550 68	52,925,966 22	25,627,170 15	70,020,622 04

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	366,229,109 07	219,055,350 68	52,925,966 22	23,627,170 13	70,020,622 04
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 21 avril 1874 :					
Subside alloué à la ville de Spa	890,000 "	"	890,000 "	"	"
Ministère des Finances.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874 :					
ART. 2. A. Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de Cureghem.	495,000 "	"	47,500 "	387,545 46	60,154 54
B. Mise en valeur des terrains des places fortes . . .	1,485,000 "	"	451,826 80	617,471 71	455,701 40
Ministère de la Guerre.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874 :					
Construction d'écuries dans l'enclos de la caserne Léopold, à Mons.	88,556 53	"	88,556 53	"	"
Construction de magasins ou hangars affectés au ser- vice de l'artillerie et du génie.	185,650 50	"	"	155,878 74	49,751 76
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874 :					
§ 1. Chemin de fer de Bruxelles, à Luttre	4,000,000 "	"	3,022,159 20	957,825 07	20,017 75
§ 2. Chemin de fer du Luxembourg	4,500,000 "	"	2,528,752 93	1,822,276 75	148,990 32
§ 3. Barrage de la Gileppe	1,700,000 "	"	550,144 96	1,028,178 46	141,676 58
§ 4. Port d'Ostende. Part supplémentaire de l'État dans les frais d'établissement des quais des bassins du Commerce	50,000 "	"	50,000 "	"	"
A REPORTER. . . fr.	570,623,006 10	219,055,350 68	60,514,686 64	28,576,144 52	70,876,914 46

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . . fr.	579,625,000 10	219,535,350 68	60,514,686 64	28,576,144 52	70,876,914 46
Ministère des Finances. —					
Loi du 19 décembre 1874 :					
Frais de confection et d'émission des titres, à 2 1/2 p. 0/0, à émettre en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique . . .	60,000 "	"	"	44,182 "	15,818 "
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 21 décembre 1874 :					
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demester de Ravenstein . . .	40,000 "	"	"	18,596 67	21,403 55
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 21 décembre 1874 :					
Pertes d'habillement, etc., occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps	512,201 77	"	"	367,905 27	41,298 50
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 19 février 1875 :					
1 ^{re} Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins	50,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	04				
RESTE. . . fr.	49,999 96	49,999 96	"	49,999 96	"
2 ^o Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (Hôtel central des postes).	10,000 "	"	"	"	10,000 "
A REPORTER. . . . fr.	380,005,567 85	219,535,350 68	60,514,686 64	28,956,916 22	70,968,434 29

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
Report. . . fr.	580,095,387 85	219,635,550 68	60,514,686 64	28,956,916 22	70,968,434 29
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 19 février 1875 :					
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles	66,500 .	•	•	66,004 13	495 87
Ministère de la Justice. —					
Loi du 21 mars 1875 :					
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles, avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines.	25,000 .	•	•	5,653 .	21,367 .
Continuation des travaux du Palais de Justice en construction à Bruxelles.	2,500,000 .	•	•	2,500,558 13	130,661 87
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 26 mars 1875 :					
Ameublement des nouveaux locaux construits au Mu- sée royal d'histoire naturelle	120,764 .	•	•	96,157 53	24,606 07
Ministère de la Guerre. —					
Loi du 24 mars 1875 :					
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobi- lier; construction et ameublement de nouvelles casernes	3,000,000 .	•	•	486,707 57	2,513,292 45
A REPORTER. . . . fr.	585,807,051 83	219,635,550 68	60,514,686 64	51,078,750 58	73,058,858 15

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . . fr.	585,807,651 85	219,635,350 08	60,514,686 64	51,978,756 58	75,658,858 13
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 2 juillet 1875 :					
Mise en valeur de terrains domaniaux	800,000 .	•	•	100 .	799,900 .
Loi du 2 juillet 1875 :					
Art. 7. — Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette, à 4 1/2 p. %	20,000 .	•	•	10,000 .	10,000 .
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 5 juillet 1875 :					
Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792	50,000 .	•	•	37,893 52	12,106 48
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle qui aura lieu à Philadelphie en 1876	200,000 .	•	•	•	200,000 .
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 9 juillet 1875 :					
A. Routes.					
§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer . .	1,000,000 .	•	•	386,063 95	613,936 05
§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	1,200,000 .	•	•	844,594 09	355,405 91
B. Bâtiments civils.					
§ 3. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères; transfert du Ministère des Travaux publics	500,000 .	•	•	220,622 22	279,377 78
§ 4. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies.	500,000 .	•	•	197,607 07	302,392 93
§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles	450,000 .	•	•	427,570 71	22,429 29
A REPORTER. . . . fr.	390,527,651 83	219,635,350 08	60,514,686 64	54,113,168 54	76,244,445 97

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1887.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	590,527,031 85	219,655,350 68	60,514,686 04	54,115,168 54	76,244,415 97
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 9 juillet 1875 (suite) :					
§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 7. Exposition triennale des beaux-arts; construction d'un local provisoire	120,000 "	"	"	109,249 62	10,750 58
§ 8. Construction d'une école normale à Bruges	200,000 "	"	"	"	200,000 "
C. Travaux hydrauliques.					
§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^{me} section.	86,000 "	"	"	85,287 65	712 57
§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	90,000 "	"	"	87,570 92	2,620 08
§ 12. Sambre canalisée	65,500 "	"	"	47,195 95	18,504 05
§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	255,000 "	"	"	46 50	254,955 50
§ 14. Lys; travaux d'amélioration	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 15. Mandel; travaux de canalisation.	42,000 "	"	"	55,889 14	6,110 86
§ 16. Dendre; travaux d'amélioration	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration	200,000 "	"	"	66,500 "	155,500 "
§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn	50,000 "	"	"	48,918 16	1,081 84
§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port	547,600 "	"	"	12,579 15	555,020 87
§ 20. Port de refuge de Blankenberghe.	121,000 "	"	"	119,206 27	1,795 73
D. Chemins de fer en construction.					
§ 21. Chemin de fer de ceinture à Gand	515,000 "	"	"	224,516 44	290,485 56
§ 22. Chemin de fer d'Ath à Blaton.	687,000 "	"	"	459,227 50	227,772 41
E. Chemin de fer en exploitation.					
1 ^o Voies et travaux — § 25. Travaux d'extension	7,800,000 "	"	"	2,669,566 58	5,150,655 42
A REPORTER. . . . fr.	402,586,751 85	219,655,350 68	60,514,686 04	58,078,551 47	84,158,185 04

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT. . . fr.	402,586,751 85	219,655,550 68	60,514,686 64	58,078,551 47	84,138,185 04
Ministère des Travaux publics (suite).					
E. Chemins de fer en exploitation (suite).					
2 ^e Traction et matériel. — § 24. Extension du ma- tériel de traction et de transport, outillage des ateliers	9,500,000 "	"	"	6,143,551 51	5,554,648 09
§ 25. Objets d'approvisionnements.	3,200,000 "	"	"	799,115 96	2,400,886 04
F. Postes, télégraphes et marine.					
§ 26. Acquisitions et appropriations d'immeubles pour le service des postes.	116,000 "	"	"	102,658 43	15,561 57
§ 27. Extension des lignes et appareils télégraphi- ques.	100,000 "	"	"	2,849 21	97,150 79
§ 28 Construction d'un nouveau steamer remor- queur	180,000 "	"	"	"	180,000 "
Ministère des Finances.					
Loi du 16 décembre 1875 :					
Achat de la ferme de Groenendaal.	212,757 "	"	"	"	212,757 "
Loi du 18 décembre 1875 :					
Acquisition de 2 maisons rue de Louvain à Bruxelles.	252,000 "	"	"	"	252,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 28 décembre 1875 :					
Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle.	5,000 "	"	"	"	5,000 "
A REPORTER. . . fr.	415,932,508 85	219,655,550 68	60,514,686 64	45,128,484 58	90,635,987 15

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1876.
		1873 ET ANNÉES antérieures.	1874.	1875.	
REPORT . . fr.	415,932,608 85	219,035,350 08	60,514,680 04	45,128,484 38	90,655,987 15
Ministère des Finances.					
Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % créées en vertu de la loi du 25 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houilliers du Hainaut, savoir:					
1 ^o en acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'État	12,011,100 "				
2 ^o en remboursement de la somme de 5,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette société que l'État exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871.	2,862,200 "				
	15,773,300 "	15,725,800 "	40,500 "	"	"
Bassins de batelage et quais à l'Escaut à Anvers (Loi du 17 avril 1874 et conventions du 10 janvier et du 18 mars 1874.)	71,015 70	"	35,015 70	38,000 "	"
TOTAUX	451,776,822 35	255,370,150 68	60,599,200 34	45,164,484 38	90,655,987 15

(92)

ANNEXE N° 6.



TABEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1872 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

BUDGET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1851	66,042,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	115,225,815 05
1852	77,811,042 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,037,082 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,165 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,056 25	10,000,000 "	98,220,536 25
1858	94,606,526 "	"	44,835 50	25,778,055 70	120,429,105 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,503,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 08	128,509,071 45
1863	109,050,053 "	50,000 "	16,556,755 50	1,090,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,888,341 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 00	528,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,553 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,021,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1871	117,352,550 "	450,000 "	255,145 50	85,159 45	118,192,854 84
1872	118,310,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,500 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1874	126,092,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,563 15
1876	132,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	137,194,654 49
1877	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,230,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,090 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,354,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1881	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,402,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 80
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 90
1887	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1889	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,981 26
1890	176,725,000 "	"	5,388,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1891	178,329,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,467,173 54
1892	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	215,503,748 50
	5,555,709,124 59	145,104,585 55	168,728,548 04	510,444,265 18	6,165,986,521 50
	5,480,813,510 14				

exercices clos de 1830 à 1872 inclusivement.

RÉSULTATS			
de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.			
FAITS RÉALISÉS. —	RÉSULTATS		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDANT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,509,014 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,590,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,510,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,239 28	"	
146,117,866 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
141,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,911 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,866,549 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 41	"	20,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
6,545,896,569 59	29,814,272 60	207,724,520 85	
177,910,048 25			

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

DÉPENSES							
EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi de comptabilité.	
1850. 4 ^e trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,830 65	"	"	"	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,835 33	"	"	"	94,149,835 33	"	94,149,835 33
1854.	83,272,610 52	5,601,390 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,534 28	"	88,069,534 28
1856.	85,058,337 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,840,906 08	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,809,697 55	7,795,917 90	"	"	112,605,615 45	"	112,605,615 45
1860.	99,150,590 94	6,434,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,835,572 01	11,108,155 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 30	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,583 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	330,555 60	114,997,005 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 35	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,050 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	413,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,623,149 25	151,468,736 23
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,501 17	2,623,149 25	154,594,333 50	2,127,599 31	152,466,734 19
1874.	125,240,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 31	156,406,665 43	1,449,181 75	154,957,483 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 32	1,645,625 55	158,599,475 79
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,962 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,735,814 67
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,599,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,468 85
1884.	151,885,210 43	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,965,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,835 98	168,880,757 18
1887.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,835 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,826 61
1888.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,385 52
1889.	176,511,641 65	1,550,429 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,399,217 99
1890.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1891.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1892.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
	5,509,019,152 57	515,954,897 05	19,648,252 71	59,510,597 44	5,774,152,679 57	42,051,946 10	4,752,080,755 47

clos de 1830 à 1872 inclusivement (suite).

SÉP.					Observations.
SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	
		DÉPENSES résultant des services faits.			
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•		
•	115,800,850 63	112,415,965 51	3,384,885 12		
•	164,395,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		
•	91,149,855 55	91,904,974 94	2,244,860 39		a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^e pour les allocations por- tées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être consi- dérées comme non avenues.
10,000,000 •	98,874,000 43	96,515,600 96	2,358,399 47		
b) 1,400,000 •	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,550 32		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,374,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transac- tion approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du pro- duit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 •	105,226,105 69	105,351,751 64	1,804,572 05		d) Non compris fr. 103,102 60 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
25,778,055 70	122,574,002 78	120,198,578 44	2,375,424 34		
15,896,897 40	128,580,912 85	124,196,508 51	4,384,404 34		
63,074,257 05	168,658,085 21	165,914,570 95	2,744,512 26		
•	117,467,425 97	114,970,586 11	2,496,839 86		
25,278,905 17	152,568,405 61	120,575,000 88	2,993,405 73		
e) 1,699,765 61	121,080,480 50	119,855,950 53	2,155,530 25		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transac- tion approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du pro- duit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,656,000 •	201,451,700 60	195,185,657 29	6,266,043 37		f) Y compris fr. 114,682 68 c ^e , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 83	150,224,705 56	154,389,540 80	1,855,555 07		
5,221,700 00	124,116,888 52	122,752,990 29	1,363,898 03		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
g) 5,708,642 11	128,985,574 08	127,572,574 00	1,412,999 99		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	5,516,761 12		
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 13	3,677,004 28		
2,559,735 20	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		i) Non compris fr. 22,636 34 c ^e annulés sur les crédits pour des ser- vices spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		j) Non compris fr. 4 37 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,368 99	155,809,105 22	151,848,564 93	1,960,540 29		k) Non compris fr. 0 81 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
10,561,322 01	148,051,707 80	146,926,211 95	2,025,585 85		m) Non compris fr. 120,687 18 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51		n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	148,291,138 91	4,017,489 21		o) Non compris fr. 5 80 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,010,495 66	148,154,610 56	144,745,005 56	3,409,905 20		p) Non compris fr. 360 86 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,577 52	3,698,568 02		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^e portée antici- pativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la Dette publique, et pour lesquelles les cré- dits restent à demander à la Législature.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,773 14		s) Non compris fr. 13,335 10 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,278,560 53	177,082,280 60	3,196,279 93		t) Non compris fr. 8,635 13 c ^e annulés sur les crédits pour des ser- vices spéciaux.
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68		u) Non compris fr. 47,586 87 c ^e annulés sur les crédits pour des ser- vices spéciaux.
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 32		w) Non compris fr. 2,412 43 c ^e annulés sur les crédits pour des ser- vices spéciaux.
57,724,704 83	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07		
21,905,608 68	196,255,955 20	191,604,515 92	4,651,439 28		
19,225,511 50	196,565,094 82	191,920,940 52	4,644,154 30		
27,596,688 03	207,786,906 92	199,635,875 76	8,151,031 16		
25,065,874 13	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,206 95		
45,024,116 81	241,568,865 34	238,191,225 11	3,377,640 23		
51,086,552 17	255,754,558 35	251,974,512 80	3,780,046 55		
758,755,515 92	6,470,854,049 59	6,321,552,456 05	149,281,592 74		

25

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

RÉSULTATS								
EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. 4 ^{me} trimestre)	25,809,417 13	27,348,364 36	632,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	113,225,815 05	112,413,965 51	735,602 91	
1852.	77,811,042 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 07	158,500,018 95	.	
1853.	88,005,710 44	91,004,974 94	54,005 48	.	88,058,515 02	91,904,974 94	.	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 .	96,701,557 76	96,515,600 96	.	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 .	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 .	101,715,250 24	105,551,751 64	.	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 .	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,378 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,190,508 51	.	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,370 95	.	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	.	101,542,826 17	114,976,586 11	.	
1862.	104,358,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,995 17	126,766,056 55	129,575,909 88	.	
1863.	105,055,328 51	118,156,186 72	18,256,518 07	1,699,765 01	125,289,847 48	119,855,950 53	.	
1864.	110,425,688 59	119,520,657 29	88,584,820 54	84,656,000 .	198,810,508 75	195,185,657 29	.	
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	.	
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,990 20	.	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,005 84	127,572,374 99	.	
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	.	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,590 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,347 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,543,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	.	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.	
1874.	132,551,582 04	135,515,976 46	20,521,670 46	9,056,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	.	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,232,114 49	8,878,878 01	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,391,158 91	9,582,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,619,495 66	155,880,759 37½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,781,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,921 29	5,421,575 01	27,751,050 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1883.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,392 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,559 74½	155,715,678 80	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,051 85½	
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,581,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,061 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 .	
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1889.	185,201,172 59	172,239,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,087 76	
1870.	190,557,001 05	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,871 15	205,442,109 40	216,907,800 50	.	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	43,924,116 81	256,643,968 44	258,191,225 11	15,458,886 00	
1872.	215,352,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,074,512 80	12,404,528 77	
	5,557,155,039 29	5,461,568,518 17	860,745,550 50	860,185,938 48	6,545,806,500 50	6,521,552,456 65	171,785,110 66	
								75,784.

clos de 1850 à 1872 inclusivement (suite).

GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 30	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,626,955 53	Idem.
15,192,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,908 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
700,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,438,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 1/2	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 1/2	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Le règlement en a été soumis le 26 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	
96,000,589 54	158,745,108 35	192,185,716 51	182,254,700 55	159,910,787 61	
521 12	55,440,608 18		22,545,912 04		

(100)

ANNEXE N° 7.



APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.



APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (<i>Loi du 27 décembre 1822</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dit <i>losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État		fr.	
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État			
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins.			
—	de 10 millions de florins.		
—	de 48 millions de florins (100,800,000 francs)		
—	du 18 juin 1850 (30 millions de francs de capital, à 4 p. %).		
Subvention de guerre (<i>Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835</i>)			
Produit de ventes de domaines (<i>Loi du 26 septembre 1835</i>)			
—	de l'emprunt du 25 mai 1858 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. %)		
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique (en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1859).			
Produit de la négociation des obligations, à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844			
—	de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,240,000 francs de capital, à 5 p. %)		
Produit des ventes de domaines	Loi du 27 mai 1857	fr.	904,488 88
	Loi du 30 juin 1840		1,122,005 08
	MONTANT DU PRODUIT.		fr. 2,026,494 86
	Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842		159,072 85
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État.		fr.	1,867,422 05
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (<i>fr. 28,621,718 40 c. de capital, à 5 p. %</i>)		fr.	
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842			
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>			
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. %			
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. % (84,656,000 francs de capital).			
—	des ventes de domaines, en vertu de la loi du 3 février 1845.		
—	des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848		
—	de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1840, <i>Moniteur</i> n° 174		
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société Générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855).			
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %).			

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 exclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,751,434 95	"	"	"	33,751,434 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,615,415 62	"	"	"	24,615,415 62	
21,591,039 "	"	"	"	21,591,039 "	
74,592,402 76	"	"	"	74,592,402 76	
27,364,103 74	"	"	"	27,364,103 74	
4,540,814 02	"	"	"	4,540,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
35,778,053 76	"	"	"	35,778,053 76	
3,896,897 40	"	"	"	3,896,897 40	
10,000,106 58	"	"	"	10,000,106 58	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 03	"	"	"	1,867,422 03	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,432,882 74 c ⁵ , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
493,826 67	"	"	"	493,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,817,076 89	"	"	"	10,817,076 89	
37,150,035 56	"	"	"	37,150,035 56	
16,362,003 19	"	"	"	16,362,003 19	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
26,130,000 "	"	"	"	26,130,000 "	
543,759,725 60	"	"	"	543,759,725 60	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

REPORT. fr.

Produit de la négociation des titres à 4 1/2 p. %, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)

Produit de la négociation des titres à 2 1/2 p. %, provenant de la caisse du pilotage

— de la — de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842

Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. %, provenant de la mise à exécution de l'article 8 de la loi du 51 mars 1852.

Exercice 1850	83,249 73
— 1851	54,426 59
— 1852	120,856 80
— 1853	45,998 25
— 1854	57,922 27
— 1855	44,835 50
— 1856	48,012 05
— 1857	44,715 95
— 1858	50,052 02
— 1859	71,054 77
— 1860	74,296 40
— 1861	60,595 67
— 1862	92,787 38
— 1863	84,606 "
— 1864	83,703 12
— 1865	52,996 60
— 1866	65,588 27
— 1867	80,199 62
— 1868	77,954 52
— 1869	68,455 87
Produit à titre de dépenses périmées. — 1850	70,416 65
— 1851	75,786 55
— 1852	51,542 02
— 1853	29,188 01
— 1854	18,000 65
— 1855	41,195 60
— 1856	55,472 82
— 1857	25,457 92
— 1858	54,455 78
— 1859	71,411 46
— 1860	68,514 59
— 1861	59,178 50
— 1862	54,002 05
— 1863	56,148 87
— 1864	24,901 98
— 1865	14,481 50
— 1866	17,907 55
— 1867	12,612 09
— 1868	18,053 25
— 1869	14,458 65
— 1870	15,044 61
	2,165,950 63

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
543,739,725 66	.	.	.	543,739,725 66	
53,248 20	.	.	.	53,248 20	
205,645 75	.	.	.	205,645 75	
19,699,440 47	.	.	.	19,699,440 47	
33,178 33	.	.	.	33,178 33	
2,119,814 16	18,653 23	14,438 63	13,044 61	2,165,950 63	
565,851,052 57	18,653 23	14,438 63	13,044 61	565,897,189 04	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %).	fr 45,000,000 »
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1876.	564,887 45
Reste pour la partie renseignée au compte des exercices 1859 à 1875.	44,035,112 55
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859).	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863.	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er}).	60,000,000 »
Excédant de produit au profit du Trésor	295 03
	60,000,295 03
Portion de l'emprunt transférée à 1876	325,731 75
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1875.	59,074,563 28
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840.	
— de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	
— de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	60,000,000 »
Excédant au profit du Trésor.	3,500 »
	60,003,500 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	
Produits de l'émission de titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 30 juin 1869)	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Société anonyme dite : <i>Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers</i> . (Loi du 22 décembre 1869)	
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud d'Anvers. (Loi du 10 janvier 1870 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874.)	
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 janvier 1874, entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud.	
Produit de l'émission des titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique à Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	
— de la vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870.)	
— de l'emprunt du 27 juillet 1871 (51,000,000 de francs, à 4 p. %)	49,980,000 »
Portion de l'emprunt restant à recouvrer	80 »
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1871 à 1874.	49,070,920 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	
— des terrains de l'école vétérinaire	
A REPORTER fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1874.	1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
565,851,052 57	18,053 25	14,438 63	13,044 61	565,897,180 04	
44,005,112 55	"	"	50,000 "	44,055,112 55	
				"	
10,000,000 "	"	"	"	10,000,000 "	
19,218,560 44	574,653 55	515,254 19	207,419 "	20,513,876 18	
57,056,605 50	1,870,510 07	608,389 50	159,057 51	59,074,565 38	
5,093,093 02	"	"	"	5,093,093 02	
1,649,651 22	"	"	"	1,649,651 22	
60,003,500 "	"	"	"	60,003,500 "	
15,887,776 53	2,350,600 41	2,350,782 16	2,550,908 41	22,040,076 51	
2,450,000 "	"	"	"	2,450,000 "	
2,200,000 "	"	"	"	2,200,000 "	
5,150,285 26	"	2,210,502 89	2,210,502 89	7,571,291 04	
"	"	322,491 17	265,260 35	587,751 52	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	
42,455,450 "	7,544,470 "	"	"	49,999,920 "	
"	398,539 99	420,170 50	930,351 41	1,748,841 76	
"	574,863 37	1,024,767 54	1,183,479 24	2,783,110 15	
"	"	262,571 50	357,658 01	620,229 51	
850,501,006 70	13,352,100 52	7,727,547 74	7,687,661 43	850,248,206 48	

*APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans***SUITE DES RECETTES**

Report. fr.

Versements effectués au Trésor par la Société des Bassins Houillers du Hainaut, soit à titre de bonification sur les obligations à 4 1/2 p. % qui lui ont été remises par l'Etat en exécution de la loi du 23 février 1871 ainsi que sur les coupons d'intérêts attachés à ces obligations, soit à titre de remboursement des frais de confection de titres

Produit de l'émission de titres 4 1/2 p. %, créés en exécution de la loi du 23 février 1871 :

1° Pour acquitter le prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'Etat par cette Société	12,911,100 .
2° Pour lui rembourser la somme de 3 millions de francs affectée aux compléments d'installations, aux doubles voies, et dont elle avait fait l'avance au Trésor	2,862,200 .
	15,773,300 .

Produit de l'emprunt d'un capital effectif de 240 millions de francs à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1873. L'article 1^{er} de ladite loi autorise le Gouvernement à contracter pour l'exécution de travaux d'utilité publique un emprunt de 240 millions de francs, mais dont l'émission immédiate ne pouvait dépasser 184 millions de francs.

En vertu d'un arrêté royal et d'une décision ministérielle du même jour, il a été émis un capital nominal de 250 millions de francs à 5 p. % aux conditions suivantes :

a. 65,000,000 de francs par souscription publique, au taux de 81 p. %, payables à terme, qui doivent produire fr.	52,650,000 .	} 133,650,000 .
b. 100,000,000 de francs négociés à main ferme, aux mêmes conditions	81,000,000 .	
c. 65,000,000 de francs négociés au taux de fr. 77 20 c, payables au comptant	50,180,000 .	

Produit de la première émission 185,830,000 .

En vertu de l'autorisation inscrite à l'article 8 du même arrêté, il a été émis à Londres, en mars 1874, un capital nominal de 13,250,000 francs ayant produit, au taux de fr. 75 25 c p. % une somme de 9,970,625 .

Ce qui porte le chiffre des émissions à 195,800,625 .

Les versements effectués par les preneurs en 1873 ayant été de	100,753,530 .	} 180,516,195 .
— — — en 1874 de	63,804,205 .	
— — — et en 1875 de	24,978,660 .	

Il reste par conséquent à recouvrer fr. 4,284,430 .

Réalisation au profit du Trésor de titres appartenant au fonds spécial des jeux de Spa

TOTAUX. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
850,501,096 79	13,552,100 52	7,727,347 74	7,087,661 43	859,248,206 48	
1,025,171 79	572 02	2,853 71	"	1,028,577 52	
15,715,500 "	10,500 "	40,500 "	"	15,773,500 "	
"	100,753,350 "	(1) 65,804,205 "	21,978,660 "	189,516,195 "	(1) La partie recouvrée en 1874 s'élève à 65,804,205 francs, ainsi que cela est constaté page 44 de la situation du Trésor au 1 ^{er} janvier 1875; c'est par erreur que dans cette même situation, le présent tableau renseignait le chiffre de fr. 71,989,494 02.
"	"	890,000 "	"	890,000 "	
847,250,768 58	114,076,302 54	72,475,886 45	32,666,321 43	1,066,456,270 "	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans le compte de l'État.		
Autres dépenses pour ordre comprises dans le compte de l'État.		
Dépenses périmées des exercices apurés.		
— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et de 10 millions de florins.		
Remboursement des emprunts de 12 et de 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,000,000 de francs, à 5 p. %)		
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins		
Construction des chemins de fer	Loi du 1 ^{er} mai 1854 fr.	10,000,000 .
	— 18 juin 1856	14,524,165 74
	— 20 mai et du 12 novembre 1837	9,066,448 57
	— 25 mai 1858	23,200,807 82
	— 28 décembre 1859	11,051,262 85
	— 21 juin 1840	4,489,877 59
	— 26 —	53,951,503 38
	— 22 septembre 1842	24,000,000 .
	— 7 mars 1845	500,000 .
	— 15 avril 1845	7,060,000 .
	— 16 août 1846	5,712,060 .
	— 21 avril 1848	5,000,000 .
	— 24 mai 1848	2,005,611 58
	— 20 décembre 1851	1,500,000 .
	— 23 avril 1853	4,880,000 .
	— 21 mai 1854	9,000,000 .
	— 31 décembre 1856	5,920,000 .
	— 30 mars 1857	70,000 .
	— 19 décembre 1857	255,000 .
	— 31 mars 1859	121,000 .
	— 8 septembre 1859	4,850,000 .
	— 2 juillet 1860	7,365,000 .
	— 6 —	40,000 .
	— 18 —	152,000 .
	— 18 —	1,000,000 .
	— 2 juin 1861	2,000,000 .
	— 10 mai 1862	5,899,000 .
	— 27 août 1862	70,000 .
	— 14 —	6,000,000 .
	A REPORTER. fr.	218,364,655 15

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
33,754,454 95	•	•	•	•	33,754,454 95	
1,484,212 12	•	•	•	•	1,484,212 12	
2,119,814 10	18,655 25	14,438 03	15,044 01	•	2,103,950 03	
40,205,554 02	•	•	•	•	40,205,554 02	
40,879,423 28	•	•	•	•	40,879,423 28	
27,713,040 48	•	•	•	•	27,713,040 48	
156,156,270 61	18,053 25	14,438 03	15,044 01	•	158,202,410 08	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprenant dans

SUITE DES DÉPENSES

	Report. fr.	218,364,635 13
Loi du 21 avril 1864		1,075,000 »
— 14 septembre 1864		6,000,000 »
— 30 décembre 1864.		2,000,000 »
— 8 juillet 1865		(a) 34,700,000 »
— 13 février 1866.		10,000,000 »
— 19 mai 1866.		150,000 »
— 31 mars 1868		5,850,000 »
— 5 juin 1868.		1,310,000 »
— 12 — 1869.		4,000,000 »
— 30 — 1869.		1,500,000 »
— 3 — 1870.		6,100,000 »
— 24 février 1871.		6,200,000 »
— 27 juillet 1871		14,440,000 »
— 2 mars 1872		16,080,000 »
— 24 mai 1872.		5,800,000 »
— 16 août 1873.		167,250,000 »
— 1 ^{er} juin 1874		8,500,000 »
— 9 juillet 1875		21,702,000 »
		529,021,635 13
	510 02	
	1,996,527 13	
	685 35	
	» 60	
	185 09	
	553 01	
A DÉDUIRE : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862, de 1863, de 1864, de 1867, de 1868, de 1870, de 1871, de 1874 et de 1875	2,915 55	2,012,626 92
	601 21	
	1,090 13	
	» 08	
	10 68	
	94 60	
	9,800 39	
	73 12	
		527,008,808 21
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES supplémentaires	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
158,150,279 01	18,655 23	14,438 65	13,044 61	*	158,202,416 08	(a) Y compris le crédit de 4,000,000 de francs alloué par la loi du 8 juillet 1885, pour le service des installations maritimes à Anvers.
311,100,307 47	107,025,061 37	33,120,005 02	21,582,048 41	54,372,385 04	527,008,808 21	
460,256,587 08	107,043,714 00	53,143,444 55	21,595,003 02	54,372,385 04	685,211,224 20	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 23 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, savoir :

1° En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., qu'elle a cédés à l'État	12,911,100 »
2° En remboursement de la somme de 5,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette Société que l'État exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871.	2,862,200 »
	15,773,300 »

Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés.	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
	— 12 juin 1869.	500,000 »
	— 3 — 1870.	400,000 »
	— 31 décembre 1870.	500,000 »
	— 24 mai 1872.	1,000,000 »
	— 16 août 1873.	500,000 »
	— 9 juillet 1875.	3,000,000 »

A péroune : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875	40 98	7,400,000 »
	32 89	73 87

7,399,926 15

Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur)

Rachat de la Sambre canalisée (Loi du 26 septembre 1855, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	Loi du 26 septembre 1855.	1,490,000 »
	— 18 juin 1856 (réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836).	1,000,000 »
	— 17 avril 1845.	4,466,426 60
	— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,304 47
Payements du Gouvernement actuel.		7,018,731 07
	— — — — — précédent	5,019,082 89
Créance de la dame veuve Thirionnet (ll. 63,001 86 c ^e)		133,527 78

DÉPENSE TOTALE. fr. 15,071,341 74

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
460,256,587 08	107,043,714 60	53,143,444 55	21,505,003 02	54,372,585 04	085,211,224 29	
15,713,500 "	10,300 "	40,500 "	"	"	15,773,500 "	
2,940,562 96	1,266,390 56	1,406,908 30	1,166,038 26	613,050 05	7,399,926 15	
180,000 "	"	"	"	"	180,000 "	
7,018,751 07	"	"	"	"	7,018,751 07	
405,115,381 11	108,320,405 16	34,500,942 85	32,562,031 28	54,085,421 09	715,583,181 40	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855.		
Canal de Charleroi. (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834.)	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850. fl. 100,000 .	211,640 21
	— — — du 14 avril	2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1850 au 1 ^{er} août 1846).	4,760,067 55
	— 20 décembre 1851 (élargissement du canal).	1,000,000 .
	— 12 mars 1856 (—)	214,000 .
	— 12 juillet 1865 (—)	165,000 .
	— 9 — 1875 (—)	90,000 .
	Payements faits par le Gouvernement actuel	8,555,109 87
	— — — précédent (2,900,000 florins).	6,157,566 15
	DÉPENSE TOTALE. fr.	14,692,676 .
Construction de routes pavées et empierrées	Loi du 18 juin 1850	350,000 .
	— 12 novembre 1857.	933,551 43
	— 25 mai 1858	2,577,225 88
	— 28 décembre 1859.	968,757 15
	— 21 juin 1840	510,122 61
	— 26 —	2,660,362 95
	Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858.	8,000,000 .
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem (Loi du 13 mars 1837).		515,000 .
— — — de feu M. Müller (Loi du 2 juin 1861).		40,000 .
		355,000 .
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1837).		
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839.)		
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1875.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
405,115,381 11	108,320,405 16	54,500,042 85	22,502,051 28	54,985,421 00	715,585,181 49	
4,555,716 62	"	"	"	"	4,555,716 62	
8,443,108 80	"	"	100,014 10	2,986 88	8,555,100 87	
8,000,000 "	"	"	"	"	8,000,000 "	
355,000 "	"	"	"	"	355,000 "	
2,070,890 13	"	"	"	"	2,070,890 13	
5,896,897 40	"	"	"	"	5,896,897 40	
5,549,600 "	"	"	"	"	5,549,600 "	
526,675,603 06	108,320,405 16	54,500,042 85	22,671,045 47	54,088,407 97	747,255,404 51	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

	MONTANT des recettes.	MONTANT des dépenses.
Loi du 27 mai 1837.	100,000 "	89,631 82
— 30 juin 1840	600,000 "	659,445 57
Acquisitions de biens avoi- sinants ou enclavés dans le domaine de Laeken	760,000 "	749,077 59
— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>).	500,000 "	159,072 85
Montant des acquisitions		908,150 22
Crédits non consommés par les dépenses		551,849 78
	1,260,000 "	1,260,000 "
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842</i>).		1,520,000 "
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exer- cice 1841		527,552 48
		1,847,552 48
Intérêts de l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> (<i>Loi du 22 février 1842</i>).		
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg et le Limbourg	Loi du 29 septembre 1842.	2,000,000 "
	— 8 juillet 1865	(¹) 2,000,000 "
	— 27 juillet 1871	200,000 "
	— — — — —	200,000 "
(¹) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.		4,400,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.	53 56	
	155 13	1,057 20
	868 51	
		4,598,942 80
Loi du 25 septembre 1842		1,500,000 "
— 15 mai 1847		540,000 "
Parachèvement de l'entre- pôt d'Anvers	— 10 juin 1851	108,000 "
		2,148,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851		4 57
RESTE pour dépense réelle.		2,147,995 65
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
526,675,605 06	108,520,405 16	54,509,942 85	22,671,045 47	54,988,407 97	747,253,404 51	
749,077 30	"	"	"	"	749,077 30	
1,847,332 48	"	"	"	"	1,847,332 48	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
4,197,529 83	162,959 56	55,479 66	2,973 75	"	4,598,042 80	
2,147,095 63	"	"	"	"	2,147,095 63	
335,765,538 39	108,483,364 72	34,035,422 51	22,674,019 22	54,988,407 97	756,546,752 81	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Lot du 18 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842.	1,750,000 »
	— 24 juillet 1844.	1,110,000 »
	— 24 septembre 1845.	950,000 »
	— 18 juin 1846	200,000 »
	— 15 mai 1847.	280,000 »
	— 17 avril 1848	154,000 »
	— 7 juin 1855	300,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1859	50,000 »
	— 8 septembre 1859.	1,400,000 »
	— 17 février 1870 (solde)	900,000 »
		1,545 75
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	88 12
		1,257 63
		7,095,257 63
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		11,483 56
		7,083,774 07
Canal de Selzaete	A la mer du Nord	Loi du 26 juin 1842 1,250,000 »
		— 18 juillet 1846 330,000 »
	Première section	— 28 mars 1847 650,000 »
		— 17 avril 1848. 100,000 »
	Deuxième section	— 28 mars 1847 720,000 »
		— 17 avril 1848. 435,000 »
		— 17 juillet 1849 400,000 »
	A la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)	130,000 »
	Construction de la quatrième et dernière section (première moitié de la dépense). (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)	425,000 »
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.)	555,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant annulé dans la comptabilité de 1855	254,706 85
		300,293 15
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	275 06
		4,740,293 15
		1868 . 8,557 75
		8,832 81
		4,751,400 34
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 exclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
535,765,558 50	108,485,504 72	54,635,422 51	22,674,019 22	54,988,407 97	750,546,752 81	
7,085,774 07	.	.	.	.	7,085,774 07	
4,751,460 54	.	.	.	.	4,751,460 54	
547,580,772 80	108,485,504 72	54,635,422 51	22,674,019 22	54,988,407 97	768,361,987 22	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
547,580,772 80	108,485,564 72	54,055,422 51	22,074,019 22	54,988,407 97	768,561,987 22	
a) 003,174 60	"	"	"	"	603,174 60	a) Déduction faite d'une somme de 2,948,084 fr. 70 c ^t , pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,050,000 "	"	"	"	"	84,050,000 "	
5,454,350 15	733,400 "	510,000 "	7,590 48	180,000 "	6,865,140 61	
4,571,895 30	553,110 05	1,062,605 85	289,595 68	142,699 16	6,420,000 "	
50,402 65	"	"	"	"	30,402 65	
10,112,151 49	"	"	"	"	10,112,151 49	
652,707,726 97	109,769,880 75	56,208,118 54	22,971,003 38	55,511,107 13	877,057,836 57	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux subsistances	Loi du 24 septembre 1845.	2,000,000 »
	— 20 septembre 1846.	1,500,000 »
	— 6 mai 1847.	500,000 »
	— 31 décembre 1847.	500,000 »
		4,500,000 »
	Crédits non consommés par les dépenses	16,150 90
	RESTE fr.	4,283,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (<i>Ministère des Finances.</i>)		
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000 »
	— 28 mars 1847	250,000 »
	— 17 avril 1848	400,000 »
	— 17 juillet 1849	500,000 »
	— 4 juin 1850	550,000 »
	— 20 décembre 1851	2,500,000 »
	— —	1,500,000 »
	— 7 juin 1855.	1,200,000 »
	— 12 mars 1856	1,754,000 »
	— 5 mars 1858	1,300,000 »
	— 8 septembre 1859.	900,000 »
	— —	525,000 »
	— —	550,000 »
	— —	550,000 »
	— 14 août 1862	400,000 »
	— 12 juillet 1865	50,000 »
	— 5 juin 1870.	450,000 »
	— 16 août 1875	500,000 »
	— 9 juillet 1875	255,000 »
		14,474,000 »
Réendiguement du polder de Lillo	Loi du 18 avril 1846	508,000 »
	— 17 avril 1848	12,000 »
		520,000 »
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
652,707,726 97	109,769,880 75	56,208,118 34	22,971,003 38	55,311,107 13	877,057,850 57	
4,283,840 10	"	"	"	"	4,283,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
15,490,100 02	105,194 65	108,360 80	37,105 54	733,220 50	14,474,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
671,534,176 69	109,875,075 40	56,316,479 14	23,008,108 72	56,044,536 72	890,598,176 67	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 20 décembre 1846 fr.	150,000 »
	— 25 mars 1846.	550,000 »
	— 6 juin 1851 fr. 600,000 »	
	Excédant de ce crédit annulé 4 15	
		599,995 85
	Loi du 25 mars 1855.	75,000 »
		1,174,995 85
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847.)		
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)		
Acquisition des deux hôtels, nos 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.)		
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges, et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846.	300,000 »
	— 18 avril 1848	2,000,000 »
	— 21 juin 1849	500,000 »
	— 50 décembre 1855.	500,000 »
		1,500,000 »
		4,800,000 »
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	Loi du 15 avril 1848.	9,000,000 »
	— 3 avril 1852.	4,700,000 »
	— 11 juin 1855 (démolition des forteresses)	3,500,600 »
	— 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)	1,736,000 »
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses).	2,435,000 »
	— 4 juin 1855 (matériel et constructions).	3,960,000 »
A REPORTER. fr.		25,531,600 »

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
671,554,176 69	109,875,075 40	56,516,479 14	25,008,108 72	56,041,556 72	896,598,176 67	
1,174,095 85	"	"	"	"	1,174,095 85	
165,000 "	"	"	"	"	165,000 "	
580,000 "	"	"	"	"	580,000 "	
490,000 "	"	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	"	4,800,000 "	
678,564,172 54	109,875,075 40	56,516,479 14	25,008,108 72	56,041,556 72	903,608,172 52	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
		REPORT. fr. 23,551,600 »
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre (suite)	Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)	2,359,760 »
	— 21 mai 1859 (matériel et constructions)	9,000,000 »
	— 8 mai 1861 (matériel de l'artillerie)	14,461,170 »
	— — (matériel du génie).	1,100,000 »
	— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie)	358,910 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)	449,430 »
	— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie)	8,400,000 »
	— 2 avril 1873 (transformation de l'armement de la gendarmerie)	205,000 »
		61,645,870 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1864		1848 . 2,200,000 » 1855 . 11,600 » 1864 . 30,000 » 2,241,600 »
		59,404,270 »
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	Loi du 14 juin 1850	450,000 »
	— 20 décembre 1851	600,000 »
	— 7 mars 1859.	1,000,000 »
	— —	1,000,000 »
	— 2 juin 1861	150,000 »
	— 26 décembre 1862	500,000 »
	— 8 juillet 1865	2,000,000 »
	— 6 juin 1867	100,000 »
	— 31 décembre 1870	1,000,000 »
	— 24 mai 1872	1,000,000 »
		7,800,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de		1853. . . . 81 1854. . . . 509 27 1873. . . . 49 » 1875. . . . 2 » 561 08
		7,700,438 92
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
678,564,172 54	109,875,075 40	56,316,479 14	25,008,108 72	56,044,556 72	903,808,172 52	
57,457,780 04	28,502 00	1,814,812 06	55,876 10	47,298 90	59,404,270 .	
6,876,324 77	892,661 .	"	13,688 "	16,765 15	7,799,438 92	
742,698,277 35	110,796,259 30	38,151,291 20	25,077,672 82	56,108,400 77	970,811,881 44	(1) On n'a plus repro- duit ici les crédits extra- ordinaires de 15,220,000 francs et de 9,956,850 francs alloués par les lois des 2 et 30 sept. 1870, ces crédits ayant été rai- tachés au Budget et pré- levés sur les voies et moyens ordinaires.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850 250,000 »
	— 20 décembre 1851 150,000 »
	— 7 avril 1854 170,000 »
	— 31 décembre 1858 180,000 »
	— 27 mai 1859 226,000 »
	— 6 août 1862 525,000 »
	— 21 avril 1864 100,000 »
	— 22 mars 1865 500,000 »
	— 9 mai 1866 650,000 »
	— 12 juin 1869 160,000 »
	— 27 juillet 1871 500,000 »
	— 26 mars 1872 500,000 »
	— 16 août 1873 500,000 »
	— 9 juillet 1875 100,000 »
	3,711,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.	209 90
	3,710,790 10

Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851 4,500,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1858 110,000 »
	— 6 juillet 1860 350,000 »
	— 14 août 1862 510,000 »
	— 12 juillet 1865 140,000 »
	— 27 juillet 1871 1,100,000 »
	— 14 août 1873 40,000 »
	— 9 juillet 1875 86,000 »
	6,836,000 »

Canalisation de la Meuse — Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, barrage à Bouvignes, etc.	Loi du 26 décembre 1861 8,000,000 »
	— 2 juin 1861 1,600,000 »
	— — 225,000 »
	— 14 août 1862 1,400,000 »
	— 1 ^{er} juin 1863 1,400,000 »
	— 14 septembre 1864 2,000,000 »
	— 8 juillet 1865 2,000,000 »
	— 5 juin 1868 11,718 »
	— 3 juin 1870 350,000 »
	— 27 juillet 1871 1,500,000 »
	— — 84,000 »
	— 16 août 1873 1,000,000 »
	— 9 juillet 1875 1,000,000 »
	20,570,718 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité.	De 1862 50 98
	De 1869 10 70
	De 1870 15 16
	56 90
	20,570,661 10

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1875.	1874.	1873.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
742,698,277 35	110,796,259 50	58,151,291 20	25,077,672 82	56,108,400 77	970,811,881 44	
2,972,320 60	459,599 87	100,036 20	72,046 05	99,887 40	3,710,790 10	
6,631,520 94	.	56,954 29	85,765 45	81,959 54	0,836,000 .	
16,648,147 85	210,959 12	462,336 17	1,082,488 52	2,160,749 44	20,570,061 10	
768,950,066 74	111,466,778 29	38,757,517 86	24,317,972 80	58,456,090 05	1,001,020,332 64	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851 2,650,000 » — 1 ^{er} juillet 1858 450,000 » — 6 juillet 1860 10,000 » — 26 août 1862 13,013 78 3,123,013 78 A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870 1,265 28 5,121,750 50
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	Loi du 20 décembre 1851 1,000,000 » — 12 mars 1856 1,000,000 » — 5 mars 1858 700,000 » — 8 septembre 1859 1,340,000 » — — 765,000 » — 14 août 1862 500,000 » — 12 juillet 1865 59,000 » — 5 juin 1868 8,670 » 5,352,670 » A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870 420 53 5,352,249 47
Amélioration du canal de Bruges à Ostende	Loi du 3 juin 1870 250,000 » — 27 juillet 1871 250,000 » 500,000 »
Amélioration des ports et côtes.	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende) 400,000 » — 7 juin 1855 (—) 500,000 » — 12 mars 1856 (—) 640,000 » — 5 mars 1858 (—) 700,000 » — 8 sept. 1859 (—) 650,000 » — — (—) 595,000 » — 2 juin 1861 (port de Blankenberghe) 1,500,000 » — — (port de Nieuport) 200,000 » — 14 août 1862 (—) 500,000 » — 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes) 530,000 » 5,855,000 » A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
768,950,066 74	111,460,778 20	38,737,517 80	24,317,972 80	58,456,996 95	1,001,929,332 04	
3,121,750 50	"	"	"	"	3,121,750 50	
4,902,964 25	"	"	"	359,285 22	3,352,249 47	
178 75	142,862 02	125,134 32	115,751 33	120,093 60	500,000 "	
777,064,960 22	111,609,640 31	38,860,652 18	24,431,704 15	58,950,375 77	1,010,903,332 61	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SÜITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	5,835,000 "
Amélioration des ports et côtes (suite)	Loi du 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes) . .	500,000 "	
	— — (port de Blankenberghe)	500,000 "	
	— — (port de Nieuport)	1,000,000 "	
	— 8 mars 1867	250,000 "	
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe)	240,000 "	
	— — (—)	100,000 "	
	— — (port d'Ostende)	150,000 "	
	— 3 juin 1870 (—)	75,000 "	
	— — (—)	138,500 "	
	— — (port de Blankenberghe)	55,000 "	
	— — (ports de Blankenberghe et de Heyst)	175,000 "	
	— — (défense des côtes)	500,000 "	
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)	281,000 "	
	— 16 août 1873 (—)	50,000 "	
	— 9 juillet 1875 (port de Blankenberghe)	121,000 "	
			9,370,500 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874.		77 96	9,321 50
— — — — — de 1875.		9,443 34	
			9,360,978 70
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	Loi du 20 décembre 1851	650,000 "	
	— 8 septembre 1859	1,000,000 "	
	— 5 juin 1868	600,000 "	
	— 12 juin 1869	40,000 "	
	— 27 juillet 1871	580,000 "	
	— 14 août 1873	5,775 76	
	— —	12,559 "	
	— 9 juillet 1875	10,000 "	
			65,500 "
			2,763,634 76
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		5,768 89	3,788 89
		20 "	
			2,759,845 87
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)			
Amélioration de la Dendre.	Loi du 20 décembre 1851	500,000 "	
	— 5 mars 1858	65,148 59	
	— 8 septembre 1859	1,500,000 "	
	— —	1,000,000 "	
	— 1 ^{er} juin 1863	2,000,000 "	
	— 8 juillet 1865	2,500,000 "	
	— 5 juin 1868	1,800,000 "	
	— 16 août 1873	35,000 "	
	— 14 —	558 94	
	— 9 juillet 1875	100,000 "	
			9,498,687 33
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
777,064,960 22	111,609,640 31	58,860,652 18	24,431,704 15	58,056,575 77	1,010,905,532 61	
7,885,417 36	557,960 64	269,880 20	521,562 02	546,151 58	9,560,978 70	
2,647,564 01	25,886 06	17,041 25	51,040 62	18,504 05	2,759,845 87	
1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	
8,954,882 54	67,851 20	118,802 85	256,235 95	120,844 85	9,408,687 55	
707,752,824 55	112,241,525 11	59,266,466 44	25,040,552 60	59,421,676 05	1,053,722,844 51	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	Loi du 20 décembre 1851.	500,000 "
	— 12 juillet 1865	17,000 "
	— 5 juillet 1868	16,267 "
	— —	60,000 "
	— 3 juin 1870	40,000 "
	— —	400,000 "
	— 10 août 1875.	40,000 "
	— —	800,000 "
	— —	120,000 "
		1,793,267 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1866	
	1868	278 75
	1872	
		1,792,988 27
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.)		
Construction, à Anvers, d'embarcadères destinés au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.) 120,000 "		
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862		119,885 "
Port d'Anvers.		117 "
	Loi du 5 juin 1868	120,000 "
	— —	260,000 "
	— 12 juin 1869	50,000 "
	— 5 juin 1870	500,000 "
	— 27 juillet 1871	157,400 "
	— —	1,000,000 "
	— 17 avril 1874.	2,000,000 "
Convention 10 janvier-18 mars 1874		71,015 70
		4,158,530 70
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875		4,158 02
		4,154,392 68
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)		
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelines, et d'un canal de Mons à la Sambre	Loi du 27 mai 1856	527,695 55
	— 5 mars 1858.	804 69
		328,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France	Loi du 8 mars 1858.	500,000 "
	— 8 septembre 1859.	900,000 "
	— —	550,000 "
	— 27 juillet 1871	200,000 "
	— —	150,000 "
	— 9 juillet 1875	200,000 "
		2,480,000 "

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
797,752,824 33	112,241,325 11	59,266,406 44	25,040,352 60	59,421,676 05	1,055,722,844 51	
812,059 31	271,026 40	526,665 95	296,557 75	84,918 86	1,702,988 27	
215,000 "	"	"	"	"	215,000 "	
765,959 58	54,571 38	48,255 58	68,855 60	5,218,754 74	4,154,502 68	
17,000 "	"	"	"	"	17,000 "	
528,500 22	"	"	"	"	528,500 22	
1,988,146 49	164,156 52	59,814 77	66,500 "	201,582 22	2,480,000 "	
801,878,560 05	112,711,070 41	59,701,200 54	25,472,445 95	62,926,751 85	1,042,600,725 68	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	Report. fr.
Travaux de l'église de Laeken.	Loi du 5 juin 1859 400,000 "
	— 9 janvier 1861 50,000 "
	— 30 mai 1866 350,000 "
	— 1 ^{er} juin 1868 150,000 "
	— 27 juillet 1871 250,000 "
	1,200,000 "
Construction et aménagement d'écoles.	Loi du 20 décembre 1851 . . 1,000,000 "
	— 31 mai 1859 1,000,000 "
	— 14 mars 1863 1,000,000 "
	— 15 juillet 1864 1,000,000 "
	— 7 avril 1865 1,000,000 "
	— 8 juillet 1865 5,000,000 "
	— 29 juin 1869 1,000,000 "
	— 3 juin 1870 1,000,000 "
	— 27 février 1871 1,000,000 "
	— 24 mai 1872 1,000,000 "
	— 14 août 1873 20,000,000 "
	54,000,000 "
A déduire : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869, 1870, 1871 et 1872	1,087 "
	229 61 }
	58 79 }
	51 "
	450 "
	1,816 40
	55,998,185 60
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles (Loi du 1 ^{er} juillet 1868).	
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859 . . { 20,000,000 "
	{ 18,925,000 "
	{ 10,000,000 "
	— 12 septembre 1864 . . 5,575,000 "
	— 5 juillet 1869 1,500,000 "
	— 10 janvier 1870 14,000,000 "
	— 2 septembre 1870 . . . 2,150,000 "
	72,150,000 "
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1875.	1874.	1873	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
801,878,360 93	112,711,070 41	39,701,200 54	25,472,445 95	62,026,731 85	1,042,090,725 68	
1,160,090 90	35,978 90	3,021 20	"	"	1,200,000 "	
15,998,183 60	1,270,055 "	2,844,261 71	5,861,339 "	10,023,944 29	33,998,183 60	
275,000 "	"	"	"	"	275,000 "	
63,635,422 99	1,255,064 81	1,036,883 01	1,242,552 99	4,980,096 20	72,150,000 "	
580,967,076 42	115,255,678 12	45,586,266 46	32,576,115 94	77,030,772 34	1,150,315,900 28	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Canalisation de la Lys et de la Mandel.	Loi du 8 septembre 1859	500,000 "
	— 14 septembre 1864	550,000 "
	— —	250,000 "
	— 8 juillet 1865	250,000 "
	— 30 mai 1866	100,000 "
	— 5 juin 1868	500,000 "
	— —	14,000 "
	— 3 juin 1870	140,000 "
	— —	75,000 "
	— 27 juillet 1871	100,000 "
	— 24 mai 1872	208,000 "
	— 16 août 1873	250,000 "
	— —	55,000 "
	— 9 juillet 1875	100,000 "
	— —	42,000 "
		2,540,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1870. 736 58	5,693 57
	— 2,537 71	
	— 1,432 59	
	1872. 986 49	
		2,534,506 65
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics . .	Loi du 8 septembre 1859	700,000 "
	— 14 septembre 1864	550,000 "
	— 30 mai 1866	160,000 "
	— —	150,000 "
		1,540,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		" 03
		1,539,999 97
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1859	1,200,000 "
	— —	800,000 "
	— 8 juillet 1865	3,000,000 "
	— 31 mars 1868	1,000,000 "
	— 20 mai 1872	975,000 "
	— 16 août 1873	1,500,000 "
	— 17 août 1873	25,000 "
	— 16 mars 1874	1,000,000 "
	— 21 mars 1875	2,500,000 "
		12,000,000 "
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
880,967,076 42	115,253,078 12	43,586,266 46	32,376,115 94	77,930,772 54	1,150,315,909 28	
1,812,024 24	86,364 17	125,734 97	43,449 43	466,733 82	2,534,306 03	
1,539,999 97	•	•	•	•	1,539,999 97	
6,900,000 •	1,201,202 55	1,398,797 47	2,569,358 15	130,661 87	12,000,000 •	
891,219,100 03	116,541,244 82	45,110,798 90	34,988,903 50	78,528,168 03	1,166,388,215 88	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Agrandissement, restauration intérieure et ameublement du Palais royal de Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1859	675,000 »
	— 8 juillet 1865.	1,100,000 »
	— 25 décembre 1865	1,000,000 »
	— 30 mai 1866.	700,000 »
	— 31 mars 1868	180,000 »
	— 5 juin 1868.	500,000 »
	— 29 juin 1869.	90,000 »
	— 3 juin 1870.	700,000 »
	— 3 juin 1870.	500,000 »
	— 27 juillet 1871	750,000 »
		5,993,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875		150 03
		5,994,849 97
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège.	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »
	— 8 juillet 1865.	400,000 »
	— 30 mai 1866.	450,000 »
	— 5 juin 1868.	250,000 »
	— 3 juin 1870.	200,000 »
	— 16 août 1873.	300,000 »
	— 5 juillet 1875.	100,000 »
		2,000,000 »
Travaux d'appropriation du Palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc, à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859.)		
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique.	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »
	— 14 août 1862	1,000,000 »
	— 8 juillet 1865	1,000,000 »
	— —	3,250,000 »
		5,750,000 »
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)		105,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862		8,308 75
		96,691 25

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 exclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GENERAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
891,219,100 65	116,541,244 82	45,110,798 90	34,988,005 50	78,528,168 03	1,166,588,215 88	
5,504,194 53	375,458 52	41,056 51	65,216 90	8,943 71	5,994,849 97	
1,572,247 07	550,697 30	148,655 20	18,055 35	124,588 20	2,000,000 "	
324,095 46	"	"	"	"	324,095 46	
4,166,624 25	782,560 "	405,928 52	50,000 "	564,887 45	5,750,000 "	
96,691 25	"	"	"	"	96,691 25	
902,685,854 07	118,055,060 44	45,706,506 95	55,102,155 75	70,026,387 59	1,180,554,752 56	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Acquisition d'œuvres d'art anciennes	Loi du 2 juin 1861.	250,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	47 09
	Loi du 30 juin 1865	200,000 »
	— 16 août 1875	200,000 »
		640,952 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture (Loi du 2 juin 1861.)		
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861.)		
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	Loi du 2 juin 1861.	50,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	16 09
	Loi du 30 juin 1865	100,000 »
		149,983 91
Agrandissement, restauration et aménagement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie; — acquisition d'objets d'art et d'archéologie	Loi du 2 juin 1861.	250,000 »
	— 27 juillet 1871	86,000 »
	— 29 —	53,500 »
	— 16 août 1865.	50,000 »
		419,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de { 1875 » 08		4 45
{ 1875 4 37		419,495 55
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs.	Loi du 2 juin 1861	300,000 »
	— 14 août 1862.	99,779 51
		399,779 51
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de { 1864 61 22		65 21
{ 1865 3 99		599,714 30
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur, à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai (Loi du 5 août 1862.)		250,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		24,493 26
		205,506 74
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique	Loi du 8 août 1862.	160,040 »
	— 8 septembre 1870.	500,000 »
	— 21 mai 1879	45,353 02
		705,393 02
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de { 1866 26 04		409 09
{ 1874 583 05		702,983 93
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1875.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
902,685,854 07	118,035,960 44	45,706,396 93	35,102,153 73	79,026,587 30	1,180,554,752 56	
449,952 91	43,000 "	130,000 "	"	7,000 "	649,952 91	
18,000 "	"	"	"	7,000 "	25,000 "	
25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
149,983 91	"	"	"	"	149,983 91	
547,813 66	47,772 23	7,909 01	16,000 60	"	419,495 55	
599,714 30	"	"	"	"	399,714 30	
205,508 74	"	"	"	"	205,508 74	
683,316 93	10,067 "	"	"	"	702,983 93	
904,063,142 52	118,146,399 72	45,804,305 94	35,118,154 33	79,040,387 30	1,183,132,380 90	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1830 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862).	180,766	15
Subside en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas. (Loi du 29 mars 1873.)	500,000	•
	480,766	15
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)		
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la {	Loi du 1 ^{er} juin 1863.	120,000 •
salle des séances du Sénat	— 21 avril 1864.	17,000 •
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	2 19	10,997 81
		136,997 81
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	Loi du 13 juin 1863	38,400,000 •
	— 18 mars 1866	22,593 10
		38,422,593 10
Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidlede. (Loi du 14 septembre 1864.)		40,000 •
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		1,145 36
		38,854 64
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, {	Loi du 14 septembre 1864	1,200,000 •
le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	— 8 juillet 1865	600,000 •
	— 16 août 1873	400,000 •
		2,200,000 •
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875		• 01
		2,199,999 99
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes (Loi du 14 septembre 1864.)		210,000 •
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		• 17
		209,990 83
Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la {	Loi du 16 mars 1865	50,000 •
caisse d'épargne.	— 26 mars 1866	75,000 •
	— 28 décembre 1867	75,000 •
		200,000 •
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871		55,000 •
		145,000 •
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
904,905,142 52	118,140,399 72	45,864,305 94	35,118,154 53	70,040,387 39	1,185,132,589 90	
180,766 15	500,000 "	"	"	"	480,766 15	
2,600,000 "	"	"	"	200,000 "	2,800,000 "	
156,997 81	"	"	"	"	156,997 81	
38,422,395 10	"	"	"	"	38,422,395 10	
38,854 64	"	"	"	"	38,854 64	
1,799,454 94	150,250 25	"	54,457 66	235,837 14	2,109,999 90	
209,999 85	"	"	"	"	209,999 85	
145,000 "	"	"	"	"	145,000 "	
948,406,608 90	118,576,649 97	45,864,305 94	35,152,611 99	70,476,224 53	1,227,566,401 42	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES			
	REPORT.		fr.
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865.)			
Part de l'intervention de l'Etat dans les travaux d'assainissement de la Senne	Loi du 8 juillet 1865	3,000,000	»
	— 4 juin 1868.	5,000,000	»
		8,000,000	»
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	Loi du 8 juillet 1865	550,000	»
	— 5 juin 1868.	480,000	»
	— 5 juin 1870.	300,000	»
		1,330,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.		6,990	91
		1,323,009	09
Éclairage de l'Escaut.	Loi du 8 juillet 1865	500,000	»
	— 29 mai 1868.	250,000	»
	— 14 août 1875.	150,000	»
		860,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de.	1871.	350	02
	1875.	1,364	70
		1,694	78
		858,505	22
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865.)		200,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		»	62
		199,999	38
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis pour le Conservatoire royal de musique	Loi du 12 juillet 1865	165,500	»
	— 27 juillet 1871	200,000	»
	— 16 août 1873	550,000	»
	— 9 juillet 1875	450,000	»
		1,165,500	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868	1868.	2,837	30
— — — — — 1875	1875.	1	45
		2,838	75
		1,160,661	27
A REPORTER.			
			fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1875.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
948,400,608 99	118,576,049 97	45,864,305 94	35,152,611 99	70,476,224 53	1,227,566,401 42	
543,946 63	"	85,605 54	"	20,447 83	450,000 "	
4,500,000 "	555,335 54	500,000 "	555,335 53	555,335 53	6,000,000 "	
1,519,619 50	3,389 50	"	"	"	1,523,009 09	
728,505 22	"	26,097 44	98,289 47	4,715 09	858,505 22	
190,999 58	"	"	"	"	190,999 58	
199,521 38	280,953 01	217,600 67	440,156 92	22,429 29	1,160,661 27	
955,788,001 19	119,194,325 82	46,694,500 50	56,024,301 71	70,857,148 07	1,237,558,376 58	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur	Loi du 12 juillet 1865 80,000 »
	— 8 juin 1867. 75,000 »
	— 9 juillet 1875 110,000 »
	271,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868	161 »
	270,839 »
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866.)	
Erection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)	
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)	275,755 56
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869	5,501 24
	270,252 12
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)	85,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1872	9 21
	84,990 79
Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866.	Loi du 20 mai 1866. 555,000 »
	— 29 juin 1869. 155,000 »
	710,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de { 1871. 11 29 } 4,650 80	{ 1873. 4,659 60 }
	705,349 11
Reconstruction du pont en charpente établi à Walhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)	200,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	45,182 08
	156,817 92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	Loi du 30 mai 1866. 200,000 »
	— 5 juin 1868. 500,000 »
	— 12 juin 1869. 500,000 »
	1,200,000 »
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
955,788,001 10	119,194,325 82	46,694,509 50	50,024,501 71	79,857,148 07	1,257,558,576 58	
153,694 21	1,144 79	•	102,638 45	13,561 57	270,859 •	
600,000 •	•	•	•	•	600,000 •	
991,710 07	•	•	62 75	8,227 18	1,000,000 •	
270,252 12	•	•	•	•	270,252 12	
84,990 79	•	•	•	•	84,990 79	
641,365 12	1,050 45	571 65	•	62,565 91	705,349 11	
156,817 92	•	•	•	•	156,817 92	
1,200,000 •	•	•	•	•	1,200,000 •	
959,886,829 42	119,196,521 06	46,694,881 22	50,127,092 89	79,941,500 73	1,241,846,625 32	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)		
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)	183,000 "	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867.	812 75	
	182,187 25	
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)	500,000 "	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	" 96	
	499,999 04	
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)	120,000 "	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	6,971 98	
	113,028 04	
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)		
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867		
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroek. (Loi du 8 juillet 1867.)	310,000 "	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867	5 16	
	309,994 84	
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)		
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires dépendant de places fortes.	Loi du 30 mai 1868.	500,000 "
	— 3 octobre 1870.	200,000 "
	— 14 août 1873	110,000 "
	— 1 ^{er} juin 1874	1,485,000 "
	— 2 juillet 1875	800,000 "
	3,095,000 "	
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)		

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
959,886,829 42	119,196,521 06	46,604,881 22	56,127,002 89	79,941,500 73	1,241,846,625 52	
"	"	1,358 38	345,190 99	655,470 65	1,000,000 "	
182,187 25	"	"	"	"	182,187 25	
499,999 04	"	"	"	"	499,999 04	
115,028 04	"	"	"	"	115,028 04	
92,000 "	"	"	"	"	92,000 "	
120,000 "	"	"	"	"	120,000 "	
509,994 84	"	"	"	"	509,994 84	
286,547 "	20,653 "	"	"	"	507,000 "	
700,000 "	84,583 78	451,826 80	617,571 71	1,261,017 71	3,095,000 "	
148,929 87	1,070 13	"	"	"	150,000 "	
962,559,515 46	119,502,827 07	47,128,046 40	57,089,855 59	81,855,789 07	1,247,715,834 40	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 12 juin 1869)	35,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875	7,000 "
	28,000 "
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant (Loi du 14 juin 1869.)	69,495 74
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869.	1,205 51
	68,292 43
Achats d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes, etc. ; b. à Bruxelles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	470,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.	1 76
	469,998 24
Agrandissement des locaux du Palais de la Nation et des Ministères. — Travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités	Loi du 12 juin 1869. 83,000 "
	— 3 juin 1870. 550,000 "
	— 27 juillet 1871 500,000 "
	— 24 mai 1872. 250,000 "
	— 16 août 1873. 500,000 "
	— 9 juillet 1875 500,000 "
	2,383,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	{ 1870 " 75 } 1875 " 01 }
	76
	2,382,999 24
Transfert du Ministère des Travaux publics, rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. (Loi du 16 août 1873.)	
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869. {	Loi du 12 juin 1869. 55,000 "
	— 3 juin 1870. 49,000 "
	104,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	1,667 74
	102,332 26
A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
902,550,315 46	110,502,827 97	47,128,046 40	37,089,855 59	81,855,789 07	1,247,715,834 49	
16,000 "	12,000 "	"	"	"	28,000 "	
68,292 43	"	"	"	"	68,292 43	
469,998 24	"	"	"	"	469,998 24	
957,439 58	413,348 99	403,053 25	338,801 64	270,377 78	2,582,999 24	
"	998,452 37	1,000 "	280 "	267 63,	1,000,000 "	
102,332 26	"	"	"	"	102,332 26	
963,953,377 97	120,726,027 35	47,532,079 65	37,428,937 23	82,126,434 48	1,251,767,466 66	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Loi du 12 juin 1869.	125,000	•
— 5 — 1870	125,000	•
— 29 juillet 1871	120,000	•
Construction et ameublement des Musées de Bruxelles.	125,000	•
— 27 —	50,000	•
— 24 mai 1872	100,000	•
— 26 mars 1875	120,764	•
	855,764	•
1871.	110 53	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1873.	16	114 06
1875.	3 57	
	835,649 94	
Loi du 12 juin 1869.	80,000	•
— 27 juillet 1870	20,254 90	
— 26 mai 1871	475,000	•
— 26 —	175,000	•
— 16 août 1875	115,000	•
— 1 ^{er} juin 1874	50,000	•
— 9 juillet 1875	347,600	•
	1,262,854 90	
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869)		
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 12 juin 1869.)	500,000	•
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons (Loi du 16 août 1873.)	975,000	•
— d'une école normale, à Bruges. (Loi du 9 juillet 1875)	200,000	•
	1,675,000	•
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.	2 17	
	1,674,997 85	
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets peints par Jean Van Eyck. (Loi du 29 juin 1869.)		
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %. (Loi du 12 juin 1869.)		
Rachat des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 30 juin 1869)		
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870)		
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870.)	17,249 65	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	15	
	17,240 48	
A REPORTER.		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 exclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
965,953,577 97	120,726,627 35	47,532,079 65	37,428,957 25	82,126,434 48	1,251,767,456 66	
513,724 65	65,418 72	65,025 85	157,681 50	35,709 22	835,640 94	
99,243 51	850 50	260,580 91	318,218 57	584,161 81	1,262,854 90	
180,260 36	"	"	"	169,739 64	350,000 "	
270,279 53	383,623 90	284,081 35	470,953 71	260,059 54	1,674,997 83	
10,000 "	20,000 "	"	"	10,000 "	40,000 "	
7,269,000 "	"	"	"	"	7,269,000 "	
2,450,000 "	"	"	"	"	2,450,000 "	
665,652 31	43,629 05	48,806 35	39,797 65	2,114 64	800,000 "	
17,249 48	"	"	"	"	17,249 48	
975,428,787 41	121,240,140 50	48,188,574 11	38,615,588 46	82,094,309 33	1,266,467,208 81	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES		
	REPORT.	fr.
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	Loi du 3 juin 1870.	300,000 "
	— 27 juillet 1871	500,000 "
	— 24 mai 1872.	250,000 "
	— 16 août 1873.	600,000 "
	— 9 juillet 1875	1,200,000 "
		2,850,000 "
Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale.	Loi du 3 juin 1870.	69,000 "
	— 27 juillet 1871	20,000 "
		89,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1871 2 64	4 50
	1875 1 86	
		88,995 50
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieuport et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.)		32,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874		65 "
		31,999 35
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.)		
Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime	Loi du 3 juin 1870.	3,000,000 "
	— 16 août 1875	5,000,000 "
		8,000,000 "
Frais de premier établissement de la caisse de la milice ainsi que de la caisse de remplacement. (Loi du 3 juin 1870.)		
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'Exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)		
Acquisition et travaux d'appropriation du Jardin Botanique de Bruxelles.	Loi du 7 juin 1870.	1,000,000 "
	— 24 mai 1872.	75,000 "
		1,075,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875		77 80
		1,074,922 20
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1873.	1874.	1875.	RESTANTS Disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
975,428,787 41	121,240,149 50	48,188,374 11	58,015,588 40	82,994,509 55	1,268,467,208 81	
527,974 85	829,917 25	279,949 09	856,752 90	555,405 91	2,850,000 "	
81,760 86	7,254 64	"	"	"	88,995 50	
29,426 58	1,375 77	1,297 "	"	"	51,980 35	
16,964 40	27,141 92	95,805 50	"	"	140,000 "	
1,142,454 51	485,062 20	1,877,955 22	2,289,226 18	2,205,321 89	8,000,000 "	
18,500 "	5,000 "	15,500 "	5,000 "	10,000 "	50,000 "	
10,000 "	20,000 "	50,000 "	10,000 "	"	100,000 "	
1,000,185 50	56,882 23	9,199 04	1,657 45	"	1,074,022 20	
978,205,052 20	122,088,665 51	50,496,168 05	41,778,224 97	85,565,057 15	1,278,803,125 86	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.fr.
Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à Saint-Gilles	Loi du 20 février 1871 725,000 "
	— 27 juillet 1871 500,000 "
	— 20 décembre 1872 57,212 82
	— 9 juillet 1875 500,000 "
	1,782,212 82
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol des titres de la dette à 4 et à 5 p. % commis dans les archives de la Cour des Comptes	506,800 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	442 45
	506,357 55
Frais résultant de la révision des pensions militaires. (Loi du 28 juillet 1871.)	10,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1872	8 16
	9,991 84
Tables générales des registres des paroisses avant 1792. (Loi du 27 juillet 1871.)	61,224 62
— — — — — (Loi du 5 juillet 1875.)	50,000 "
	111,224 62
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871 (Loi du 27 juillet 1871.)	100,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875	2,000 "
	98,000 "
Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871.)	
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement qu'exige le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 25 mars 1872.)	450,000 "
Frais d'instance et de contrat pour l'acquisition de ce dépôt. (Loi du 14 août 1873.)	290,000 "
	740,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874	4,651 75
	735,368 25

A REPORTER.fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1875.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
978,205,052 20	122,608,665 51	50,496,168 05	41,778,224 97	85,565,057 15	1,278,805,125 86	
422,544 05	686,419 15	46,719 04	524,107 09	502,552 55	1,782,212 82	
506,557 55	"	"	"	"	506,557 55	
9,901 84	"	"	"	"	9,901 84	
22,365 56	21,131 50	17,707 28	37,805 52	12,128 76	111,224 62	
78,442 65	10,196 70	560 65	"	"	98,000 "	
"	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
92,887 41	558,154 62	74,167 06	50,159 16	"	755,568 25	
970,227,619 24	123,035,565 46	50,635,122 68	42,170,475 54	86,379,498 22	1,282,546,280 94	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.	
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)	
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1873	Loi du 21 mai 1872 225,000 • — 2 avril 1875 125,000 •
	550,000 •
Liquidation de la part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn	Loi du 21 mai 1872 220,000 • — 9 juillet 1875 50,000 •
	270,000 •
Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand. Acquisition des terrains et exécution des travaux	Loi du 24 mai 1872. 60,000 • — 16 août 1873 160,000 •
	220,000 •
École de médecine vétérinaire de l'État	Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur. (Loi du 24 mai 1872.) 30,000 • Mise en valeur des terrains. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.) 495,000 •
	525,000 •
Subside à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution de travaux d'amélioration projetés au même canal. (Loi du 24 mai 1872.)	17,000 •
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874.	2,089 09
	14,910 91
Honoraires et débours dus à l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté en 1841 au sieur de Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires. (Loi du 20 décembre 1872.)	
Remboursement du solde de l'emprunt à 3 p. %. (Loi du 18 décembre 1872)	
Frais de révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 10 mars 1873.)	8,000 •
— — — — — (Loi du 28 décembre 1875.)	5,000 •
	13,000 •

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
979,227,619 24	123,935,565 46	50,655,122 68	42,170,475 54	86,379,498 22	1,282,546,280 94	
611 08	90,004 43	241,178 74	227,493 59	170,711 76	730,000 "	
"	105,000 "	175,000 "	9,369 63	630 57	350,000 "	
121,258 33	82,735 13	16,008 54	48,918 16	1,081 84	270,000 "	
57,688 63	2,341 81	71,961 71	38,885 "	49,124 85	220,000 "	
217 23	28,812 89	47,500 "	390,315 34	60,154 54	525,000 "	
"	14,910 91	"	"	"	14,910 91	
"	10,000 "	"	"	"	10,000 "	
5,633,000 "	"	"	"	"	5,633,000 "	
"	4,593 "	2,500 "	907 "	5,000 "	13,000 "	
985,040,395 13	124,329,963 63	51,189,269 07	42,886,561 86	86,666,201 56	1,290,112,191 85	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT.	fr.
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240 millions de francs à 3 p. $\frac{1}{2}$ (Loi du 29 avril 1873.)	
Remboursement de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu de l'article 63, n° 1, du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires de cette opération. (Loi du 19 juin 1873.)	18,750,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1874.	20,951 25
	18,729,048 75
Établissement d'un champ de manœuvres à Anvers. (Loi du 22 juin 1873.)	
Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Ecloo. (Loi du 16 août 1873.)	
— du système d'égouts de la ville de Tournai. (Loi du 16 août 1873.)	
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes (Loi du 16 août 1873.)	
Acquisition, appropriation et ameublement de l'orphelinat des <i>Kulders</i> à Gand. (Loi du 14 mars 1874.)	
Subside à la ville de Spa pour travaux d'embellissement. (Loi du 21 avril 1874.)	
Construction d'écuries dans la caserne Léopold à Mons. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	
— de magasins pour l'artillerie et le génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	
Pertes occasionnées au 4 ^{me} régiment de ligne par suite d'incendie. (Loi du 24 décembre 1874.)	
Barrage de la Gileppe. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	
Frais de confection et d'émission des titres de la dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (Loi du 19 décembre 1874.)	
Dépenses d'ameublement, etc., pour la collection de M. Demeester de Ravensteen. (Loi du 21 décembre 1874.)	
Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins (Loi du 19 février 1875.)	50,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1875.	» 04
	49,999 96
Hôtel central des postes : prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874.	
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles. (Loi du 19 février 1875.)	
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.)	
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)	
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des 5 premières séries de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (Loi du 2 juillet 1875.)	
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle qui aura lieu à Philadelphie en 1876. (Loi du 5 juillet 1875.)	
Exposition triennale des beaux-arts : construction d'un local provisoire. (Loi du 9 juillet 1875.)	
Achat de la ferme de Groenendael. (Loi du 16 décembre 1875.)	
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles (Loi du 18 décembre 1875.)	
TOTAUX.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1875 inclusivement.

1872 ET ANNÉES antérieures.	1873.	1874.	1875.	RESTANTS disponibles transférés à 1876.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
985,040,595 13	124,329,903 03	51,189,269 07	42,886,361 86	56 666,201 56	1,290,112,191 85	
"	99,544 34	82,490 01	13,742 60	102,225 03	300,000 "	
"	9,350,785 "	9,378,263 75	"	"	18,729,048 75	
"	379,976 50	20,025 50	"	"	400,000 "	
"	"	65,075 "	40,000 "	74,925 "	180,000 "	
"	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
"	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
"	"	111,505 51	15,001 11	7,026 67	133,533 29	
"	"	890,000 "	"	"	890,000 "	
"	"	88,356 53	"	"	88,356 53	
"	"	"	135,878 74	40,751 76	185,630 50	
"	"	"	267,903 27	44,298 50	312,291 77	
"	"	530,144 96	1,028,178 46	141,676 38	1,700,000 "	
"	"	"	44,182 "	15,818 "	60,000 "	
"	"	"	18,596 67	21,403 33	40,000 "	
"	"	"	49,999 96	"	49,999 96	
"	"	"	"	10,000 "	10,000 "	
"	"	"	66,004 13	495 87	66,500 "	
"	"	"	5,633 "	21,367 "	25,000 "	
"	"	"	486,707 57	2,513,292 43	3,000,000 "	
"	"	"	10,000 "	10,000 "	20,000 "	
"	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
"	"	"	109,249 62	10,750 38	120,000 "	
"	"	"	"	212,757 "	212,757 "	
"	"	"	"	232,000 "	232,000 "	
985,040,595 13	134,160,269 47	62,355,128 93	45,177,528 99	90,633,987 13	1,317,367,309 05	

(166)

ANNEXE N° 8.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE

ET DES ANNUITÉS DUES PAR L'ÉTAT.

**APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
et à celle du 1^{er} janvier 1876 pour**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
A. — DETTE ORDINAIRE. Cession, faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art. » Dotation de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo. » Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 8 novembre 1842. 2 1/2 p. 0/0. Dette résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement) 4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844) L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante : 1^o fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 8 novembre 1842; } 4 1/2 p. 0/0 2^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844. } (Emprunt.) La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 187,616,300 » De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire 133,753,272 71 La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr. 23,862,027 29 se compose : 1^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Monit. n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0; } 4 1/2 p. 0/0, 3^e série 2^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays; } (Conversion de 1853) 3^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série. TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29 La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, se compose : 1^o d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire); 2^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860. ENSEMBLE. fr. 69,382,000 » Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc. Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire. Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873) » TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE fr.	

1^{er} novembre 1875 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. %, la dette à 2 1/2 p. % et les annuïtés.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
			500,000			
			80,598 14			
389,271,651 74	169,512,000	219,959,651 74	5,498,990 78		1,000	
84,541,632	55,416,999 48	18,924,652 52	(1) 2,205,585 06	(1) 245,065 01	7,069 50	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. % est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 184).
84,656,000	17,175,000	67,483,000	(1) 3,037,882 50	(1) 337,542 50	8,000	
25,862,027 29	2,472,526 29	21,389,701	(1) 965,708 54	(1) 107,078 70	2,419 52	
25,700,000	1,054,808	22,645,192	(1) 1,019,792 04	(1) 115,510 25	2,591 40	
1,409,654 95		1,409,654 95	42,287 74			
607,240,925 98	225,429,155 77	581,811,792 21	15,148,844 60	802,996 44	20,580 12	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1876 pour*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
B. — DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^t , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr.	1,380,390 »
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de fr.	9,721,000 »
qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c ^t , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit fr.	79,107,128 »
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^t , à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit fr.	26,569,408 »
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi fr.	28,076,736 71
TOTAL ÉGAL. fr.	133,753,272 71
La seconde partie de la dette de 69,582,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, comprend :	
1 ^o Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851;	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
2 ^o — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	
ENSEMBLE. . fr. 45,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 59,325,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5 ^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1866, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.
Dette de 77,763,500 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série, composée :	
1 ^o De l'emprunt au capital nominal de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés;	4 1/2 p. 0/0, 6 ^e série.
2 ^o De la dette de 2,420,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi;	
3 ^o De la dette de 1,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles;	
4 ^o D'un capital nominal de 15,773,500 francs, émis conformément à la loi du 25 février 1871 pour la reprise d'une partie du matériel des chemins de fer de la Société des Bassins Houillers du Hainaut et le remboursement des avances pour complément d'installations, etc	
Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (Moniteur n° 211), pour l'exécution de travaux publics.	4 p. 0/0.
Emprunt de 245,250,000 francs de capital nominal, à 3 p. 0/0, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873, pour divers travaux publics, etc	3 p. 0/0.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE.	 fr.

du 1^{er} novembre 1875 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuïlés.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^{nt} .	ANNUELS.	
11,101,200 »	4,661,630 30	6,439,549 70	(1) 290,303 14	(1) 32,235 90	930 50	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
133,753,272 71	13,858,073 71	119,895,199 »	(1) 5,401,852 16	(1) 600,205 80	11,880 48	
45,682,000 »	2,480,792 »	43,201,208 »	(1) 1,948,500 96	(1) 216,166 77	4,608 90	
59,325,000 »	744,000 »	58,581,000 »	(2) 2,636,145 »	(2) 292,905 »	6,000 »	(2) Conformément à l'arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869, les intérêts et la dotation d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0 5 ^{me} et 6 ^{me} séries, ne portent plus que sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870.
77,763,300 »	185,100 »	77,578,200 »	(2) 3,493,624 50	(2) 388,180 50	7,500 »	
51,000,000 »	664,800 »	50,335,200 »	2,040,000 »	255,000 »	6,500 »	a) Une dotation annuelle de vingt centimes pour cent francs de capital nominal sera consacrée à l'amortissement de cet emprunt. Elle ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} mai 1876, conformément à l'art. 4 de l'arrêté royal du 29 avril 1875.
243,250,000 »	»	243,250,000 »	7,297,500 »	a) »	17,000 »	
621,874,772 71	22,594,416 01	599,280,356 70	23,104,925 76	1,784,715 97	54,419 88	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1876 pour*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
C. — ANNUITÉS PROVENANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE CHEMINS DE FER CONCÉDÉS, ETC. Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858) » Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale » Annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa » — (calculée à 4 1/2 p. 0/0 sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État, en exécution de l'article 10 de la convention du 28 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant » — à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 400 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) » — à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie » — à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie » TOTAL fr.	
RÉCAPITULATION. A. — DETTE ORDINAIRE B. — DETTE EXTRAORDINAIRE C. — ANNUITÉS TOTAL GÉNÉRAL fr.	

> du 1^{er} novembre 1875 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ¹ .	ANNUELS.	
»	»	»	672,330 »	»	6,500 »	
»	»	»	500,000 »	»		
»	»	»	500,000 »	»		
»	»	»	612,000 »	»		
»	»	»	530,385 »	60,375 »		
»	»	»	2,888,675 »	301,375 »		
»	»	»	271,700 »	15,200 »		
»	»	»	5,781,090 »	386,950 »	6,500 »	

607,240,925 98	225,420,133 77	381,811,792 21	15,148,844 60	802,996 44	20,680 12
631,874,772 71	22,594,416 01	599,280,356 70	23,104,925 76	1,784,713 97	54,419 88
»	»	»	5,781,090 »	386,950 »	6,500 »
1,939,115,698 69	a) 248,025,549 78	981,092,148 91	42,034,860 36	2,974,660 41	81,500 »

a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

Fr.

48,009,820 77

(176)

ANNEXE N° 9.

ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date

EXERCICES.	DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 98,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,050,000)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 157,615,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1844.	150,556 60	150,152 26	a) "	"	"	"	"	"
1845.	977,908 75	972,460 51	b) 214,540 "	214,195 41	"	"	"	"
1846.	1,043,192 50	1,046,057 40	447,977 50	448,629 65	"	"	"	"
1847.	1,090,455 57	1,155,165 15	469,742 50	487,910 42	"	"	"	"
1848.	1,144,981 56	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27	"	"	"	"
1849.	979,575 95	1,097,371 81	424,517 71	488,090 51	"	"	"	"
1850.	1,251,162 70	1,545,565 09	555,025 76	575,090 85	"	"	"	"
1851.	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 66	"	"	"	"
1852.	1,554,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99	"	"	"	"
1853.	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 05	594,058 25	408,889 96	"	"
1854.	1,484,704 08	1,617,025 55	645,957 50	704,550 24	816,494 "	895,590 80	"	"
1855.	1,557,698 58	1,654,068 48	675,752 50	712,245 87	856,904 "	902,429 16	"	"
1856.	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02	897,516 50	909,621 14	"	"
1857.	1,706,250 06	1,728,582 84	740,507 50	750,516 99	958,894 "	950,709 59	"	"
1858.	1,784,696 51	1,798,905 67	774,617 50	780,460 58	982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 79
1859.	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280 "	822,942 20	1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 "	129,855 71
1860.	1,952,757 50	1,984,164 46	847,742 50	859,957 15	1,074,411 50	1,088,050 58	247,547 50	248,851 59
1861.	2,042,445 06	2,029,556 49	886,600 "	878,150 11	1,125,715 50	1,117,289 29	575,685 "	570,686 57
1862.	2,154,897 56	2,127,195 22	926,560 "	918,555 20	1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 "	589,451 62
1863.	2,251,445 06	2,215,908 54	968,520 "	959,351 75	1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56
1864.	2,352,555 06	2,322,651 96	1,012,015 "	1,005,154 61	1,285,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57
1865.	2,425,957 56	2,427,797 60	1,054,557 50	1,055,659 01	1,355,985 "	1,354,942 15	445,187 50	445,900 15
1866.	2,548,762 56	2,544,582 90	1,105,975 "	1,106,476 46	1,402,555 50	1,405,802 22	466,270 25	467,054 90
1867.	2,663,906 51	2,658,248 36	1,156,054 57	1,146,445 10	1,465,920 50	1,455,571 54	487,588 75	485,508 25
1868.	c) 605 99	605 57	c) 80 49	80 13	c) 41 11	40 91	c) 688 98	685 81
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	e) 96,728 75	100,000 "	e) 25,421 18	25,500 "	e) 165,624 92	172,000 "	e) 47,161 40	49,000 "
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	50,150,815 86	40,078,649 78	16,685,288 77	17,175,000 "	16,164,667 28	16,550,400 "	5,545,410 58	5,555,600 "

a) La somme de fr. 282,186 67 c., formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,630 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845 non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

e) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

f) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1873.

g) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} novembre 1875.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,325,000.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série. (fr. 77,715,800.)		EMPRUNT à 4 p. 0/0, de 1871. (fr. 51,000,000.)		TOTAUX.		Exercices
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
						159,556 86	156,152 26	1844
						1,192,248 75	1,186,664 92	1845
						1,491,170 "	1,494,687 05	1846
						1,560,197 87	1,625,075 57	1847
						1,640,299 06	2,085,400 88	1848
						1,404,095 06	1,585,462 52	1849
						1,765,086 46	1,919,555 94	1850
						1,851,944 27	1,979,512 45	1851
						1,941,595 26	1,975,657 70	1852
						2,424,825 85	2,515,679 50	1853
						2,945,136 48	3,217,166 59	1854
						3,090,355 08	3,249,543 51	1855
						3,256,679 06	3,275,156 28	1856
						3,585,651 56	3,450,000 42	1857
						3,664,622 81	3,685,692 56	1858
						3,855,091 56	3,877,454 54	1859
						4,122,230 06	4,180,985 56	1860
						4,426,445 56	4,505,442 40	1861
						4,626,662 06	4,606,075 08	1862
						4,835,754 50	4,796,221 03	1863
						5,054,297 00	5,029,999 54	1864
						5,257,467 56	5,263,298 89	1865
300,022 50	500,956 76					5,825,385 81	5,822,755 24	1866
513,628 25	511,022 56					6,086,898 18 ^s	6,055,595 59	1867
c) 41 06	40 88					1,457 65	1,451 30	1868
d) 150,750 57	151,400 "	d) 127,200 07	127,200 "			257,950 64	258,600 "	1869
		e) 58,059 98	57,900 "			592,976 25	404,400 "	1870
								1871
								1872
				257,546 "	258,095 50	257,546 "	258,095 50	1875
				267,986 "	268,565 14	267,986 "	268,565 14	1874
				f) 158,030 "	158,202 58	158,111 25	158,343 66	1875
				g) 81 25	80 98			
744,422 58	744,000 "	185,240 05	185,100 "	663,643 25	664,800 "	77,155,487 97 ^s	78,711,549 78	
A ajouter								
Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci.								169,512,000 "
ENSEMBLE fr.								248,025,549 78
Capital racheté, remboursé ou annulé sur les emprunts à 5, à 4 et à 3 p. 0/0. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10)								123,096,915 06
TOTAL GÉNÉRAL fr.								371,120,465 74

(178)

ANNEXE N° 10.

ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 3 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

ÉTAT indiquant, etc.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 1/8 c ^e , de 1829, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c ^e , de 1842, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 37,313,940, de 1848, à 5 p. 0/0.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1832.	788,646 80	1,008,517 00	"	"	"	"	"	"	"	"
1833.	1,005,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"	"	"
1834.	1,158,975 20	1,169,512 06	"	"	"	"	"	"	"	"
1835.	1,190,952 "	1,190,605 03	"	"	"	"	"	"	"	"
1836.	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"	"	"
1837.	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"	"	"
1838.	1,546,245 "	1,546,850 88	"	"	"	"	"	"	"	"
1839.	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1840.	1,485,596 "	1,531,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1841.	1,661,927 20	1,656,055 56	17,142 85	16,609 43	"	"	"	"	"	"
1842.	1,662,555 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"	"	"
1843.	1,725,680 00	1,725,680 00	17,989 41	17,989 41	"	"	"	"	"	"
1844.	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"	"	"
1845.	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"	"	"
1846.	"	"	"	"	875,662 20	808,275 40	"	"	"	"
1847.	"	"	"	"	959,101 40	956,221 45	137,622 67	148,754 14	"	"
1848.	"	"	"	"	995,690 60	1,241,610 11	304,248 58	586,570 50	"	"
1849.	"	"	"	"	859,479 60	896,995 16	264,012 72	282,786 45	"	"
1850.	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,074 65	"	"
1851.	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04	"	"
1852.	"	"	"	"	a) 5,654,855 55	5,652,008 26	b) 1,700,069 05	1,705,926 55	376,850 40	375,150 79
1853.	"	"	"	"	650,141 17	624,503 44	194,551 21	192,594 18	201,854 65	200,040 21
1854.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1860.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1861.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1862.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1863.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1864.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1865.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1866.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1867.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1868.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	16,105,692 50	16,458,368 "	102,151 64	101,587 20	12,200,096 57	12,475,272 58	5,286,475 07	5,305,686 00	578,694 05	575,200 "

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c^e tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,543,375 69 c^e tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1849 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1856, à 4 p. 0/0.		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 58,474,800.)		TOTAUX.		Exercices.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti ou remboursé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti, remboursé ou annulé.	
"	"	"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 06	1832
"	"	"	"	"	"	1,093,276 80	1,180,877 08	1833
"	"	"	"	"	"	1,158,973 20	1,169,512 96	1834
"	"	"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,605 03	1835
"	"	"	"	"	"	1,230,928 "	1,241,614 01	1836
"	"	"	"	"	"	1,604,198 40	1,627,280 52	1837
"	"	"	"	"	"	1,669,465 "	1,688,088 79	1838
"	"	306,600 "	320,682 12	"	"	2,322,699 61	2,568,666 41	1839
"	"	325,220 "	341,228 91	"	"	2,595,297 81	2,648,407 13	1840
"	"	357,780 "	565,454 37	522,592 "	740,421 15	3,051,517 88	3,450,938 07	1841
"	"	352,420 "	563,282 15	544,607 "	738,547 95	2,689,245 45	2,940,135 18	1842
"	"	555,040 "	601,183 88	816,507 85	1,156,211 20	2,785,129 81	3,004,595 90	1845
"	"	597,400 "	421,737 21	612,347 "	850,146 13	1,100,676 41	1,277,860 69	1844
"	"	412,400 "	426,554 64	629,059 50	836,569 04	1,175,971 27	1,369,102 84	1845
"	"	426,740 "	426,554 76	653,709 50	851,079 02	2,049,244 20	2,201,483 76	1846
"	"	444,520 "	450,218 53	682,352 "	871,007 64	2,580,140 07	2,783,000 55	1847
"	"	463,580 "	473,901 55	710,202 "	949,508 97	2,670,488 48	4,021,584 76	1848
"	"	483,540 "	516,514 02	819,992 "	1,181,519 94	2,165,124 32	2,595,173 05	1849
"	"	513,480 "	814,955 21	859,069 50	1,578,440 14	2,871,782 78	3,461,265 21	1850
"	"	527,520 "	623,971 10	512,112 "	791,422 94	3,017,297 18	3,640,529 57	1851
"	"	546,880 "	659,440 40	911,217 "	1,506,461 44	9,452,195 76	9,932,030 40	1852
"	"	578,620 "	686,284 79	953,112 "	1,479,616 45	2,067,144 01	3,375,603 38	1853
130,000 "	128,440 65	603,900 "	637,030 19	997,652 "	1,432,874 24	2,027,527 "	2,584,899 64	1854
268,825 "	264,976 80	652,240 "	708,070 37	1,059,752 "	1,384,509 58	2,117,747 "	2,559,548 30	1855
283,250 "	286,753 72	661,380 "	744,585 75	1,082,897 "	1,553,762 19	2,205,897 "	2,642,725 36	1856
297,725 "	296,795 70	691,060 "	741,760 84	1,128,962 "	1,520,991 76	2,510,676 58	2,775,100 13	1857
310,250 "	307,704 64	720,920 "	760,440 69	1,174,727 "	1,574,580 03	2,056,192 "	2,523,278 14	1858
336,369 58	335,528 40	751,620 "	790,506 66	1,222,687 "	1,651,264 98	2,156,022 "	2,567,459 36	1859
"	"	785,480 "	854,788 86	1,272,712 "	1,688,489 28	2,226,607 "	2,636,341 46	1860
"	"	812,120 "	851,175 60	1,323,902 "	1,736,283 76	2,514,737 "	2,655,058 60	1861
"	"	850,700 "	870,515 54	1,375,907 "	1,766,025 92	2,403,387 "	2,699,776 59	1862
"	"	885,660 "	892,572 96	1,429,097 "	1,762,485 73	2,494,422 "	2,784,529 84	1863
"	"	921,700 "	924,473 80	1,481,687 "	1,775,502 79	2,588,797 "	2,936,455 08	1864
"	"	959,000 "	961,066 46	1,535,422 "	1,822,563 58	2,687,777 "	2,994,825 62	1865
"	"	998,080 "	1,012,678 82	1,590,717 "				

(182)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1876. — Exposé	3—8
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1876	9—15
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1874, au 31 octobre 1875	17—25
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1874, au 31 octobre 1875, comprenant les transferts des exercices 1870 à 1873	27—35
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1875, au 1 ^{er} janvier 1876	37—47
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1875, au 31 décembre 1875, comprenant les transferts des exercices 1871 à 1874	49—55
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1876.	57—91
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1872 inclusivement.	93—99
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1875 inclusivement	101—165
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} novembre 1875 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1876 pour la dette à 2 1/2 p. %	167—173
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	175—177
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, et de la dette de 58,474,800 francs, à 3 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement	179—181